

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)



INSTITUT DE GEOGRAPHIE, D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT
(IGATE)

MASTER INTEGRATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT (MIRD)

MEMOIRE EN VUE L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER II

Option : DEVELOPPEMENT LOCAL



IMPACT DE LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE SAVALOU (BENIN)

Présenté par :

Roger Egbèdonou AHOSSI

Sous la direction de :

Prof. Expédit W. VISSIN

Professeur Titulaire des
Universités du CAMES
(DGAT/FASHS/UAC)

Membres du jury

Président : Prof. Expédit W. VISSIN

Rapporteur : Dr. Sylvain VISSOH

Examineur : Dr. Toussaint VIGNINO

Mention : Très-bien

Soutenu le 04/05/2019

Sommaire

DEDICACE	3
REMERCIEMENTS	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
RESUME	7
ABSTRACT	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET METHODOLOGIQUE	11
1.1. Cadre théorique.....	11
1.2. Cadre géographique de l'étude	25
1.3. Approche méthodologique de recherche	36
CHAPITRE II : FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU BENIN	44
2.1. Démocratie locale	44
2.2. Développement local	55
CHAPITRE III : MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL A SAVALOU	59
3.1. Mobilisation des ressources	59
3.2. Financement du Développement local.....	65
CHAPITRE IV : PERCEPTIONS DES POPULATIONS SUR LA DECENTRALISATION ET PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT LOCAL .	74
4.1. Perceptions des acteurs communaux	74
4.2. Participations des populations au développement local	78
4.3. Suggestions pour un développement local durable	82
CONCLUSION.....	84
BIBLIOGRAPHIE	86
LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS	90
Liste des tableaux.....	90
Liste des figures	90
Liste des photos.....	90
Annexes.....	91
TABLE DES MATIERES	96

DEDICACE

- ✓ A mon père Célestin Tokannou AHOSSE, trouve en ce travail, le fruit de tous les sacrifices que tu as consentis.
- ✓ A mon épouse Julienne Houéfa ZANOU, merci pour le soutien et les multiples sacrifices.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire de Master II en Développement Local est le fruit de plusieurs mois de recherche. Au cours de ce travail, plusieurs difficultés ont été rencontrées dont certaines ont été surmontées grâce aux bonnes volontés. Je ne pourrai tous les citer dans ce mémoire ; que chacun trouve ici sa part de mon témoignage et de ma reconnaissance. J'exprime toute ma profonde gratitude à l'endroit de :

- ✓ Professeur Expédit W. VISSIN, Professeur Titulaire au DGAT/FASHS/UAC, qui n'a ménagé aucun effort pour accepter diriger cette recherche malgré ses multiples occupations. J'en suis très reconnaissant. Que Dieu vous le rende au centuple.
- ✓ Dr. Sylvain VISSOH, Maître de Conférences des Universités du CAMES pour ses multiples conseils et accompagnements, recevez ici mes sincères remerciements.
- ✓ Dr Olivier KOUDAMILORO, pour ses conseils et sa disponibilité
- ✓ Tous les Enseignants du Master Intégration Régionale et Développement (MIRD)/ Développement Local dont les riches enseignements et conseils m'ont beaucoup aidé dans la réalisation de ce travail, je vous exprime mes sincères remerciements.
- ✓ Messieurs Prosper Y. IROUKORA et Thomas GBAGUIDI, respectivement Maire de la commune de Savalou et Secrétaire Général de la Mairie de Savalou, pour le soutien et la facilité qui m'est faite pour suivre les cours ;
- ✓ Monsieur Charles GBEHI, pour son soutien et son accompagnement quotidien, soyez en remercié ;
- ✓ Tous les camarades de la promotion 2017-2018 et surtout à Souaïbou ATCHIBA, John HOUINGNALO, Barnabé GBOSSOU et Josaphat DEGBEVI pour leur solidarité et leur disponibilité ;
- ✓ Tous mes frères et sœurs pour leur soutien inconditionnel et leurs encouragements.

SIGLES ET ACRONYMES

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEV	: Adduction d'Eau Villageoise
ASECNA	: Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
CFA	: Communauté Financière Africaine
CoForMO	: Communauté Forestière du Moyen Ouémé
CONAFIL	: Commission Nationale des Finances Locales
CNDLP	: Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté
CSA	: Centre de Santé d'Arrondissement
DLM	: Dispositif de Lavage des Mains
DSRP	: Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FASHS	: Faculté des Arts, Sciences Humaines et Sociales
FMI	: Fonds Monétaire International
FTE	: Fonds de Transition Eau
GIC	: Groupement Intercommunal des Collines
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
INSAE	: Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MDGLAAT	: Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MIRD	: Master Intégration Régionale et Développement
MISAT	: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration territoriale
OCDE	: Organisation de Coopération et du Développement Economique
ONG	: Organisation Non Gouvernementale

OSC	: Organisation de la Société Civile
PASTR II	: Projet d'Appui au Secteur du Transport Rural phase 2
PDC	: Plan de Développement communal
PEP	: Poste d'Eau Potable
PIEPHA-C	: Projet Intercommunal pour l'accès durable à l'Eau Potable et aux systèmes améliorés d'Hygiène et Assainissement dans les Collines
PL	: Plan de Lotissement
PNDCC	: Programme National d'appui au Développement Conduit par les Communautés
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PONADEC	: Politique Nationale de Décentralisation et Déconcentration
PPEA II	: Programme Pluriannuel Eau et Assainissement phase 2
PSDCC	: Projet de Services Décentralisés conduit par les Communautés
POS	: Plan d'Occupation du Sol
PTF	: Partenaires Technique et Financier
PU	: Plan d'Urbanisme
RFU	: Registre Foncier Urbain
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune
SNV	: Organisation Néerlandaise de Développement
TOD	: Texte d'Orientation de la Décentralisation
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UVS	: Unité Villageoise de Santé

RESUME

La décentralisation en cours depuis décembre 2002 au Bénin et à Savalou est sensée favoriser à la fois le développement local et la démocratisation. L'expérience de développement local par la décentralisation est complexe aussi bien pour les élus locaux que pour la population locale ; dans le sens où il s'agit de développer la commune en répondant aux énormes besoins sociaux des citoyens dans une stratégie de concertation et de dialogue.

Pour conduire cette étude, il a été adopté une démarche méthodologique qui repose d'une part sur la recherche documentaire et les travaux de terrain pour la collecte de données, d'autre part sur le traitement des données et l'analyse des résultats. Sur la base d'un choix raisonné 276 personnes de différentes catégories socioprofessionnelles ont été interviewées dont 33 personnes ressources.

Les résultats obtenus ont montré que la commune de Savalou a, de 2003 à 2017, mobilisé pour son développement la somme de 7 285 744 686 francs CFA dont environ 69 % apportés par l'Etat et les autres partenaires. Ces ressources ont permis de réaliser des infrastructures dans sept (7) secteurs prioritaires qui sont l'approvisionnement en eau potable (29 %), piste rurale (27 %), l'éducation (22%), la santé (7 %), l'administration communale (7%), les infrastructures et équipements marchands (6 %) et l'assainissement (2 %). Par ailleurs, même si 98 % des personnes enquêtées ne cachent pas leur satisfaction de voir des élus locaux aux affaires au niveau local, 60 % ont le sentiment de ne pas participer aux actions de développement de la commune. Les autorités locales sont donc invitées à prendre des mesures pour informer, sensibiliser et impliquer les populations dans la mise en œuvre des activités, améliorer le taux de mobilisation des recettes propres, faire une gestion saine des ressources mobilisées pour un développement local durable de la commune.

Mots clés : Savalou, impact, décentralisation, développement local

ABSTRACT

The decentralization in progress since December 2002 in Benin and Savalou is supposed to promote both local development and democratization. Local development experience through decentralization is complex for both local elected officials and the local population; in the sense of developing the municipality by responding to the enormous social needs of the citizens in a strategy of dialogue and dialogue.

To carry out this study, a methodological approach has been adopted, which is based firstly on desk research and fieldwork for data collection, but also on data processing and results analysis. On the basis of a reasoned choice 276 people from different socio-professional categories were interviewed including 33 resource persons.

The results obtained showed that the municipality of Savalou, from 2003 to 2017, mobilized for its development the sum of 7 285 744 686 CFA francs of which approximately 69% contributed by the State and the other partners. These resources have made it possible to build infrastructures in seven (7) priority sectors: drinking water supply (29%), rural track (27%), education (22%), health (7%), municipal administration (7%), market infrastructures and equipment (6%) and sanitation (2%). Moreover, even if 98% of the people surveyed do not hide their satisfaction to see local elected officials at local level, 60% feel they do not participate in the development actions of the municipality. Local authorities are therefore invited to take measures to inform, raise awareness and involve the population in the implementation of activities, improve the rate of mobilization of own revenues, make a sound management of the resources mobilized for sustainable local development of the municipality.

Key words: Savalou, impact, decentralization, local development

INTRODUCTION

Depuis le début des années 1970, la décentralisation fait l'objet d'une profonde préoccupation des milieux scientifiques (Darline, 2015). Cela s'explique par la montée grandissante des politiques de développement appliquées à travers le monde. Elle constitue un projet de réforme politique. Son implication essentielle est de faire émerger auprès de l'État un autre type d'acteur public proche de la population en charge du développement : les collectivités locales (Ouédraogo, 2006). L'instauration d'un tel système de représentation est censée favoriser à la fois le développement local et la démocratisation (Sebahara, 2000). Les décideurs politiques de nombreux pays en développement se sont vus obligés, sous la contrainte des bailleurs internationaux, de procéder à de profondes réformes sur la gestion de leurs nations (Hounmenou, 2002). Durant la dernière décennie, un changement s'est produit dans la compréhension de la décentralisation. Il y a une évolution claire pour aller au-delà d'une vision étroite de la réforme de l'État visant à assurer une allocation efficiente des ressources. L'accent est désormais mis sur les facteurs politiques guidant les réformes de décentralisation et leur capacité à libérer réellement les potentialités des territoires pour combattre efficacement les inégalités, créer de la richesse et des emplois et s'attaquer à d'autres défis prioritaires en matière de développement (CE, 2016).

Cependant, certains expliquent que les écueils de la décentralisation se justifient par les dynamiques induites de «corruption décentralisée» (Véron et al. 2006), renvoyant de ce fait la décentralisation face à l'un de ces principaux objectifs : rendre transparente la gestion publique, considérée comme opaque et corrompue au niveau central. Car la décentralisation constitue un outil institutionnel propice au renforcement de l'accès aux services de base (PFVT, 2012).

Au Bénin, c'est la conférence nationale des forces vives de la Nation de 1990 qui a demandé la mise en place d'une organisation décentralisée de la République. Il faudra attendre cependant l'année 2003 pour que ce choix se

concrétise avec l'élection et l'installation des premières assemblées locales délibérantes. La réforme a prévu un seul niveau d'administration locale composé de 77 communes, dont 3 à statut particulier, qui constituent le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base et de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales, (Cissé et Eynde, 2006). C'est l'un des défis majeurs de la décentralisation qui est vue comme la prise en charge par les populations du développement de leurs localités. De toute évidence, le développement vu de cette façon ne peut être possible si la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales n'est pas promue tout comme la bonne gouvernance, la gestion transparente et sans équivoque des biens publics ou mieux des ressources disponibles qu'elles soient humaines, naturelles ou financières (Bassirou, 2014). Ainsi, selon Adjaho, (2002), la décentralisation consiste en un transfert de pouvoir, c'est-à-dire de compétences et de ressources financières nécessaires à son exercice, du niveau central (Etat) au niveau local (collectivités territoriales), et à des organes élus. Ceci est confirmé par l'article 82 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin qui stipule que « *la commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée...* ». La décentralisation favorise le contrôle au plan local des décisions publiques et permet l'apprentissage des procédures de décisions collectives. Ce que confirment bien Agrawal et Ribot (1999) quand ils affirment que « *... une participation accrue des populations dans la prise de décisions publiques constitue un élément positif dans la mesure où elle peut améliorer l'efficacité et l'équité dans la gestion des ressources locales* ». La décentralisation, en favorisant le transfert des compétences de l'offre de la propriété collective de l'Etat aux collectivités locales, est considérée ainsi comme un moyen d'assurer le développement harmonieux des différentes collectivités territoriales. Quel est l'impact du processus de décentralisation sur le développement local dans la commune de Savalou ? C'est pour mieux

appréhender cet impact que la présente étude est réalisée. Elle vise à analyser le rapport entre la décentralisation et le développement local. Elle se structure en quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré aux cadres théorique, géographique et méthodologique ; le deuxième chapitre expose les fondements de la décentralisation au Bénin et du développement local, le troisième chapitre décrit les ressources mobilisées et les investissements réalisés et le quatrième chapitre fait ressortir les perceptions et participations des populations à la mise en œuvre des activités de développement.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET METHODOLOGIQUE

Ce chapitre est essentiellement axé autour de la problématique, de la revue de littérature et de la clarification des concepts à travers le cadre théorique. Il décrit ensuite le cadre géographique dans lequel la recherche s'est déroulée et présente enfin l'approche méthodologique utilisée.

1.1.Cadre théorique

1.1.1. Problématique et justification

La question du développement humain est si préoccupante aujourd'hui qu'elle mobilise les acteurs à tous les niveaux : institutionnel, administratif, associatif, etc. Pendant plusieurs décennies, les pays africains ont été soumis à un système de gestion dirigiste n'ayant forcément pas pris en compte les besoins essentiels des populations à la base. Mais malgré les immenses richesses naturelles (60% du total de la planète) dont disposent les pays en voie de développement, les peuples sont d'éternelles victimes des maladies endémiques, de la sécheresse, de l'analphabétisme, de la dégradation de l'environnement et du cadre de vie, et d'une paupérisation de plus en plus grandissante. (PNUD, 1996).

Selon Lauzon et Bossard (2005), dans les années 80, les limites de la capacité des pays en voie de développement à assurer seuls, l'ensemble des fonctions de service à la population et d'équipement du territoire ont été mises en exergue par la crise des finances publiques et le plan d'ajustement structurel. De ce fait, la priorité qui était accordée à la promotion de la démocratie dans les années 90 a conduit à de nouvelles perspectives et a facilité l'avènement de la décentralisation dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, la décentralisation est une technique permettant de faire participer les citoyens à la gestion des affaires locales. Dans le monde occidental, selon Bennett (1990) et Wildasin (1997), la décentralisation est considérée comme un outil efficace de réorganisation du gouvernement, en vue de la prestation de services publics

économiques à l'ère de «l'Etat post-providence». Quant aux pays en développement, ils se tournent vers la décentralisation, pour échapper aux écueils d'une organisation inefficace et inefficente, de l'instabilité macroéconomique et d'une croissance économique inadéquate (Bird et Vaillancourt respectivement 1997 et 1999). La décentralisation apparaît a priori comme un instrument de facilitation et de consolidation du développement de proximité en rupture avec les pratiques d'un développement centralisé, initié et programmé sans implication véritable des acteurs locaux que cette décentralisation va désormais considérer comme organisation de la société civile (Marc Totté et al, 2003).

Ainsi au Bénin, l'introduction d'une nouvelle forme de politique d'Etat, à travers la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, a entraîné l'entrée en jeu de nouveaux acteurs susceptibles de participer au développement local par l'intermédiaire de la construction d'équipements adaptés à la demande sociale croissante dans tous les domaines. Grâce à son mécanisme de transfert des compétences de l'Etat central aux institutions locales (collectivités territoriales), la décentralisation est considérée comme un mécanisme de transfert de l'autorité et de responsabilité des fonctions publiques, des institutions du niveau central de gouvernement d'un pays aux institutions infranationales ou autonomes (Ilboudo, 2009). Elle constitue un acte par lequel, un gouvernement cède formellement des pouvoirs à des acteurs et à des institutions de niveau inférieur, dans la hiérarchie politico-administrative et territoriale (Ribot, 2002). Les lois de décentralisation transfèrent aux communes du Bénin des compétences qui leur permettent de participer au développement local de leur territoire. Ces lois se déclinent par la mise en place d'une politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC). Ainsi, le transfert des compétences donne lieu à un rapprochement géographique et politique entre la population et la municipalité. Dans ce cadre, le gouvernement du Bénin a mis en place, depuis 2008, la Commission Nationale des Finances

Locales (CONAFIL) pour assurer le transfert des ressources à travers le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) pour assurer un réel développement local des collectivités.

Le concept de développement local paraît encore insuffisamment maîtrisé et d'importants débats ont été menés et se mènent toujours. Ainsi, le développement local pourrait se définir comme un processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie (Benoit Lisch, 1995). Il doit par ailleurs s'appuyer sur certains éléments de base tels que : la gouvernance locale, une vision commune du développement de la collectivité, une réappropriation de l'espace collectif, une auto-analyse des besoins, la participation des populations, la prise en compte des besoins individuels et collectifs et la mise en place d'une plateforme de travail négociée entre partenaires.

Le développement local est donc l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et la manifestation de la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique (Moussaoui et Megherbi, 2014). A cet effet, les actions du développement local ont pour objectif l'amélioration du cadre et du niveau de vie d'une communauté donnée et ce à travers une approche globale qui propose une intégration harmonieuse entre les différents secteurs d'activités (l'économique, le social, le politique et l'environnemental) tout en valorisant les ressources locales.

Selon Darline, (2015), le développement local se fonde sur la gestion concertée d'un territoire par ses habitants, qui mettent en valeur leurs initiatives et projets. Nombreux sont les partenaires techniques et financiers internationaux qui se sont impliqués dans l'appui au développement local. Cette nouvelle posture de la communauté internationale s'explique par l'incapacité des administrations

centrales à améliorer les conditions de vie des populations, de gérer de manière équitable et durable les ressources naturelles et de lutter contre la pauvreté.

Au Bénin en général et dans la Commune de Savalou en particulier, depuis 2003 que la décentralisation a été amorcée, la mobilisation des ressources propres a toujours été un casse-tête pour les autorités locales souvent fragilisées par des mesures prises par l'Etat. De plus, cette mobilisation des ressources internes de la Commune qui devrait servir de premier levier du développement local se caractérise par un faible taux de recouvrement dû à l'incivisme de certains contribuables et à des pratiques frauduleuses. Ainsi, la commune est obligée d'attendre les ressources de l'Etat et des PTF avant toutes réalisations ; le développement local se trouve alors hypothéqué. Il y a lieu donc de s'interroger sur ce que sera le développement local dans ce contexte de décentralisation qui favorise le transfert des compétences et des ressources. Ainsi, les questions suivantes méritent d'être posées :

- Quelles sont les ressources mobilisées par la commune et à quelles fins sont-elles utilisées ?
- les populations locales participent-elles à la mise en œuvre des actions de développement ?
- Cette approche de décentralisation a-t-elle permis un réel décollage de la collectivité ?

C'est pour répondre à ces questions que la présente étude intitulée : "**impact de la politique de décentralisation sur le développement local dans la commune de Savalou**» a été initiée. Elle se fonde sur deux hypothèses.

1.1.2. Hypothèses de travail

L'hypothèse principale qui guide cette recherche est que la décentralisation au Bénin contribue au développement local des collectivités.

De cette hypothèse principale découlent les hypothèses spécifiques suivantes :

- Les ressources transférées par l'Etat sont indispensables pour le développement de la commune de Savalou ;
- Les populations à la base participent peu aux projets et programmes de développement local.

Pour vérifier ces hypothèses, deux objectifs ont été fixés.

1.1.3. Objectifs de recherche

L'objectif général visé par la présente recherche est d'analyser la contribution de la politique de décentralisation sur le développement local de la commune de Savalou.

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Analyser les niveaux de mobilisation des ressources par la commune et les financements réalisés ;
2. Evaluer la participation des populations rurales dans la mise en œuvre des projets/programmes de développement local.

Pour atteindre les objectifs de la présente recherche, il importe de faire le point des différentes études antérieurement menées dans le domaine ainsi que la clarification de concepts clés.

1.1.4. Revue de la littérature

De nombreux ouvrages, fruits de longues recherches ont certes été réalisés sur la problématique de la décentralisation et du développement local. La synthèse des travaux antérieurs se veut thématique et s'articule autour des points centraux qui fondent la présente étude.

1.1.4.1. Complémentarité entre décentralisation et développement local

Plusieurs auteurs ont établi une étroite relation entre décentralisation et développement local. S'agissant d'enjeux de la décentralisation au Burkina-Faso, (Ilboudo, 2009) trouve que les enjeux de la décentralisation sont théoriquement explicites dans ce pays : il s'agit de transférer le pouvoir et les

compétences auparavant dévolus à l'Etat, à des assemblées locales élues ayant un budget et un exécutif propres et cela selon une loi votée. Cette politique semble donc en principe, appropriée à l'implication des collectivités locales dans le développement de leur territoire.

Pour Ogouwalé (2002), les expériences de développement connues jusqu'ici montrent que l'Etat béninois avait joué un rôle trop prépondérant qui n'a pas permis aux communautés de s'identifier pleinement aux actions initiées à leur profit. Selon l'auteur, les raisons explicatives d'une telle situation sont diverses et variées. La non implication et la non-participation des bénéficiaires locaux depuis leur phase de conception jusqu'à celle de la réalisation sont identifiées comme les principaux facteurs de l'échec des projets/programmes de développement.

Djihoun (2007), a montré que l'expérience de développement local par la décentralisation est complexe pour les élus locaux dans le sens où il s'agit de construire la commune en répondant aux énormes besoins sociaux des citoyens dans une stratégie de concertation et de dialogue.

Pour Yougbaré (2008), de nombreuses recherches portant sur la décentralisation mettent en exergue le lien qu'elle entretient avec les autres aspects socioéconomiques. Dans sa conception économique, elle est considérée comme un moyen permettant de rendre optimale la production des biens collectifs. Elle constitue un outil d'aménagement du territoire et de développement local, qui nécessite plus la participation des populations à la base dans la recherche de leur bien-être.

Ahouandjinou et Noutaïs (1993) pour leur part, ont montré que la gestion participative à l'ère de la décentralisation est indispensable pour promouvoir le développement local afin de trouver une solution aux problèmes qui entravent l'épanouissement des populations locales ; la mise en œuvre de la politique efficiente de gestion sur la base de mobilisation des ressources et l'exploitation judicieuse de celles-ci s'avère indispensable.

Sur le plan individuel et associatif, Moussa (2009), après analyse trouve qu'avec la décentralisation, le citoyen, davantage motivé à agir sur les institutions de sa cité d'où se prennent les mesures qui font gouverner sa vie, sera plus prompt à s'associer à d'autres partageant les mêmes intérêts et points de vue que lui afin d'accroître son pouvoir d'influence sur son environnement institutionnel. Pour lui, le cadre associatif qui permet l'intégration des intérêts individuels et leurs expressions dans des formes collectives plus organisées, trouve dans la décentralisation des conditions plus favorables à sa manifestation. De ce point de vue, la société civile dont l'une des composantes essentielles est constituée par le tissu associatif devient, par l'entremise de la décentralisation, un atout pour la population locale dans ses entreprises de négociation avec les autorités locales pour la création d'un meilleur cadre de vie. Avec la décentralisation, le citoyen prend donc, vite conscience que le cadre associatif peut, à terme, être un instrument du développement.

C'est du moins ce que pense Doly (2010). Selon lui, dans la politique de décentralisation, on note l'existence d'autorités locales élues, traduisant une participation politique des populations à travers des élections. Mais pour sa mise œuvre, le transfert effectif des compétences aux collectivités locales et l'appui technique et financier de la tutelle sont indispensables.

Dabiré et Bicombe (1996), abondent dans le même sens. Ils pensent que la décentralisation appelle une démocratie de proximité ; c'est un moyen d'impulser le développement local qui est « une interpellation ». Elle interpelle tous les acteurs de développement, au moins pour deux raisons. D'une part, elle a pour ambition de démystifier les approches classiques de développement, de donner le pouvoir à la base, de promouvoir l'autopromotion des populations, de libérer les énergies populaires, de contribuer à l'enracinement de la démocratie et à la satisfaction des populations locales ; d'autre part, elle vise une transformation profonde des sociétés locales. C'est pour toutes ces raisons que Coulmin (1984),

de son côté affirme que « *Le développement local ne peut se concevoir qu'avec les collectivités que la décentralisation a rendues majeures* ».

1.1.4.2. Sources de financement du développement local

Selon Hassane (1999), le développement local est la conséquence de l'effondrement des modèles de développement centralisé et des opportunités qu'offrent les collectivités locales en matière de développement participatif. Dans cette perspective, les travaux de Sawadogo (2001) et Le Municipal (2006) ont mis en évidence la participation communautaire dans les actions de développement. Ils ont souligné que l'amélioration progressive des conditions de vie des communautés à la base est fortement tributaire de leur capacité à innover, à prendre part aux initiatives de développement et à la gestion des infrastructures socio-économiques.

La vision « Bénin Alafia 2025 » est que le pays devienne à l'horizon 2025 un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social. Mais pour avoir une économie prospère et compétitive, il faut absolument une croissance économique forte, une amélioration des recettes fiscales et douanières. En conséquence, les populations à la base ont l'obligation d'œuvrer pour une meilleure mobilisation des ressources financières afin de développer leur localité respective et permettre l'atteinte des objectifs fixés pour le Bénin à l'horizon 2025.

Par ailleurs, Akobi (2009) estime dans le contexte de la mobilisation du financement du développement local que le problème n'est pas surtout la pauvreté monétaire mais plutôt la pauvreté mentale. Il est urgent donc, pour l'auteur, d'opérer un changement de mentalité de la part des populations à la base pour faciliter la mobilisation des ressources destinées au développement local et par conséquent à leur épanouissement.

Vachon (1993), en définissant le concept de développement local estime que le défi le plus important du développement local, c'est sa capacité à changer les

mentalités, à passer des mentalités d'échecs et d'assistés à des mentalités d'acteurs sociaux et économiques, à des mentalités de créateurs. L'auteur a mis l'accent surtout sur les avantages du développement local nés d'une révolution mentale opérée chez les acteurs pour améliorer leur condition de vie. Ainsi, une révolution mentale effectuée surtout au niveau des populations à la base sur l'enjeu du concept de développement local permettra une meilleure mobilisation des ressources dans les communes et par conséquent favorisera la prospérité de ladite localité.

1.1.4.3. Stratégies de mobilisation des ressources financières

La capacité de mobilisation des ressources propres des communes détermine leur stabilité et leur viabilité financière (Adégnika, 2005). Dès lors et au regard des finances locales des communes béninoises, les ressources traditionnelles provenant de la décentralisation, à savoir la fiscalité transférée ou partagée et les concours financiers de l'Etat ne sont pas de nature à aider les communes à une véritable autonomie financière et de gestion. L'auteur estime qu'il faut absolument que les communes soient en mesure de compter sur leur propre ressource locale avant tout apport extérieur.

Pour Chabi (2011), il existe deux types de financement des initiatives de développement dans la Commune de Kouandé : un financement local provenant de la mairie et des communautés à la base et un financement extérieur émanant de l'Etat, des PTF nationaux et internationaux. La participation communautaire s'exprime en termes de souscriptions ou d'apport de matériaux de construction comme le sable, les gravillons, les madriers, l'eau, etc. Cette contribution varie selon la nature du projet et dépasse rarement 10 %. De nombreuses communes sont aujourd'hui caractérisées par une faible capacité de mobilisation des ressources financières nécessaires à leur développement.

Pour Dady (2010), les populations de la commune de Sô-Ava sont conscientes du développement de leur milieu. Elles initient et financent certains projets par des souscriptions volontaires face au faible niveau de recouvrement des recettes.

Des actions concrètes et visibles en matières de besoins en santé, éducation et infrastructures routières et autres ont été réalisés et gérés par les communautés à la base. Mais ces initiatives sont peu suivies pour favoriser leur durabilité.

En somme, la cruciale question de financement du développement local, tant sur la base des ressources internes qu'externes et la meilleure façon de concevoir et de mettre en œuvre des programmes porteurs de l'évolution et de l'amélioration des conditions de vie des populations ont été les points d'attention de cette étude.

Ainsi, les différents ouvrages analysés ont permis de cerner davantage les notions de décentralisation et du développement local ainsi que des interactions entre ces deux processus. Il ressort de cette analyse que la décentralisation est l'outil de promotion du développement local qui fait appel à un mode de gestion participative avec une responsabilisation des communautés locales dans les actions de développement. C'est donc l'une des raisons justifiant la présente étude qui se fonde sur une approche théorique.

Pour permettre une harmonisation de la compréhension des thématiques utilisées dans la présente recherche, une clarification de concepts a été faite.

1.1.5. Clarification des concepts utilisés

Les concepts tels que décentralisation, commune, acteurs locaux ou acteurs du développement local, gouvernance locale, développement local, capacité de mobilisation des ressources, plan de développement communal (PDC) etc. sont ici explicités. Cette clarification part du langage admis par la communauté scientifique et précise le contenu de chaque concept dans le cadre de la présente recherche.

✓ Décentralisation

Au sens large, la décentralisation consiste en un transfert de pouvoirs entre deux personnes morales distinctes (Adomou, 2008). Ainsi, pour Muberankiko (2013), la décentralisation est : « un système administratif et politique dans lequel pour

certaines décisions sont assumées par des organisations autonomes généralement élus, ayant personnalité juridique, ressources et autorités propres ». C'est donc un transfert de compétences des pouvoirs de l'Etat vers les collectivités locales qui bénéficient alors d'une autonomie de décision et leur propre budget. Selon Hounmènou 2002, elle est souvent réduite à une délocalisation administrative qui correspond fondamentalement à une délégation, à partir du pouvoir central, des fonctions administratives aux niveaux départemental, régional ou local. Dans ce cas, la décentralisation s'accompagne d'une autonomie relative des gouvernements locaux. C'est en ce sens que C. Nach Mback (2003) soutient que les gouvernements doivent décentraliser le plus rapidement possible, les pouvoirs de décision pour accélérer leur développement économique et social et pour donner aux programmes un effet durable.

Dans le cadre de la présente étude, il s'agit précisément de la décentralisation territoriale qui a été instituée au Bénin depuis les élections municipales de décembre 2002. Elle vise à donner aux collectivités locales (les communes) des compétences propres distinctes de celles de l'Etat par le rapprochement du processus de prise de décision des citoyens favorisant l'émergence d'une démarche de proximité.

✓ **Acteurs locaux ou acteurs du développement local :**

D'après Amouzouvi (2015), deux (02) typologies sont identifiées ; la première relative à la position géographique distingue les acteurs internes, intermédiaires, ou externes. La deuxième, basée sur la position sociale distingue : les élus, les socioprofessionnels et les associatifs. PNUD (1990) estime plus clairement ces trois (03) composantes essentielles : « l'Etat » qui crée un environnement politique et juridique favorable en fixant les règles du jeu et en les faisant respecter, « le secteur privé » qui crée des emplois et produit des revenus et, enfin, « la société civile » qui facilite l'interaction politique et sociale en incitant les groupes à participer aux activités sociales et politiques. Dans le cadre de ce

travail, les acteurs locaux désignent toute personne physique ou morale vivant sur un territoire donné et capable de contribuer à sa façon au développement de ce territoire. Ils peuvent être regroupés en trois groupes :

- les acteurs publics : l'administration communale (élus locaux, organes et services de la commune et les agents qui les animent)
- les OSC : (confessions religieuses, ONG, médias, organisations socioprofessionnelles, chefferies traditionnelles et associations)
- les acteurs privés : (individus ou groupe de commerçants, artisans industriels, ... déclaré ou non selon la taille de l'activité économique)

✓ **Gouvernance locale**

Selon le rapport de l'auto-évaluation de la gouvernance locale au Bénin (2007), la gouvernance locale est perçue comme un processus permettant aux élus locaux de bien gérer les affaires publiques, suivant les dispositions juridiques en vigueur et avec une certaine transparence et visibilité. De plus, cette bonne gouvernance locale suppose que les élus responsables de la commune doivent tout mettre en œuvre pour la promotion de l'économie locale et un épanouissement des populations. Ainsi, au-delà de la diversité de cette action publique, la gouvernance locale recouvre des mécanismes de coordination et d'action collective qui permettent de mobiliser un ou des champs d'interaction entre des acteurs de nature variée et de garantir la tenue d'accords, sur un projet plus ou moins explicite, entre partenaires destinés à être partie prenante du gouvernement local (MISAT, 2000).

✓ **Développement local**

C'est un processus de transformation de son milieu, de sa localité, de son pays. Il induit une prise de conscience individuelle et collective (Amouzouvi, 2011). C'est le processus concerté et planifié d'enrichissement économique, social et culturel d'une localité donnée. Cet enrichissement est lié à la création de richesse, à la mobilisation, la gestion et la répartition des ressources entre tous

les acteurs de la commune. Ces ressources sont matérielles, humaines et financières. Le développement local doit avoir pour bases les réalités socioculturelles de la commune, avec une vision partagée par l'ensemble des acteurs et une gouvernance qui implique toutes les catégories d'acteurs. Le développement local est une démarche solidaire basée sur la complémentarité et les synergies entre les acteurs (Fanou, 2010).

Dans le cadre de cette étude, le développement local consiste à changer l'aspect physique et économique de la commune, à créer un cadre propice aux populations à la base afin de réduire la pauvreté et leur permettre d'avoir accès facilement aux services sociaux de base.

✓ **Capacité de mobilisation des ressources**

C'est l'aptitude de la commune à pouvoir réunir ou mobiliser les ressources nécessaires pour impulser son développement (Bassirou, 2008; Chabi, 2011).

Pour le ROCARE (2010), la mobilisation des ressources est l'ensemble des moyens qu'une organisation doit acquérir pour mettre en œuvre son plan d'action. Elle va au-delà de la levée de fonds. Il s'agit d'obtenir diverses ressources auprès d'une multitude de partenaires, par différents moyens. Ainsi la mobilisation des ressources peut être perçue comme une combinaison entre : les ressources (éléments nécessaires pour le fonctionnement d'une organisation), les mécanismes (moyens qui permettent d'obtenir directement des ressources), les partenaires (personnes et/ou institutions fournissant des ressources).

Pour la FAO (2012), la mobilisation des ressources remplace maintenant le terme plus traditionnel «collecte de fonds» au sens plus restreint, tandis que «ressources» se réfère non seulement aux fonds, mais aussi aux ressources humaines, aux biens et aux services.

Dans le cadre de cette recherche, la capacité de mobilisation des ressources désigne la faculté pour la Commune de Savalou de disposer des aptitudes

requis afin de réunir les ressources indispensables pour son développement local.

✓ **Plan de développement communal (PDC)**

Le PDC est un document de planification du développement de la Commune sur une période de cinq ans. Il est élaboré sur la base d'une méthodologie qui intègre toutes les prévisions et programmations d'ordre social, économique, spatial, environnemental et autres de la Commune. Celles-ci sont en adéquation avec les orientations stratégiques et programmations sectorielles contenues dans les documents régionaux (niveau départemental) et nationaux (MDGLAAT, 2008).

Le Plan de développement communal est un document qui fait état de toutes les informations qui existent au niveau communal notamment les problèmes et les potentialités et sur la base de l'analyse de la situation actuelle, propose des solutions ou activités par lesquelles les résoudre.

Le PDC est aussi caractérisée par une mobilisation consciente des ressources internes et externes pour des objectifs définis à court, moyen et long terme.

✓ **Participation**

Selon le glossaire du développement durable (2001), la participation se définit comme le *«fait de prendre part»*. Il est spécifié que *«la participation est efficace lorsque les membres du groupe ont des possibilités suffisantes et égales d'inscrire les questions à l'ordre du jour et d'exprimer leurs préférences quant aux résultats dans le cadre du processus de prise de décision. La participation peut être directe ou s'exercer par l'intermédiaire de représentants »*.

Ce glossaire présente une typologie de la participation à huit niveaux classés du moins au plus participatifs. Seuls les trois derniers sont considérés comme générant un véritable processus intégré de participation :

- Information : action de donner (unilatéralement) des renseignements
- Consultation : action de solliciter un avis

- Concertation : action d'échanger des avis (préétablis) et de rechercher un compromis
- Dialogue : action d'échanger mutuellement et équitablement des points de vue et propositions
- Implication : action de s'engager dans un processus ou d'y engager sa responsabilité
- Participation : action de s'associer activement à un processus
- Appropriation : action de faire sien et de s'emparer en tant que partie prenante
- Adhésion : action de s'allier et de partager totalement les objectifs

1.2.Cadre géographique de l'étude

Cette section fait l'analyse des atouts du développement de la commune de Savalou. Ces atouts concernent les caractéristiques géographiques, biogéographiques et humaines.

1.2.1. Présentation du milieu d'étude

La présente recherche a pour cadre géographique la Commune de Savalou dans le département des Collines. Comprise entre 7°35' et 8°13' de latitude Nord d'une part et 1°30' et 2°6' de longitude Est d'autre part, la Commune de Savalou (figure1) partage ses frontières avec les communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué à l'Est, de Djidja au Sud, de Bantè au Nord et de la République du Togo à l'Ouest sur environ 65 Km (limite nord-sud). Elle s'étend sur près de 58 Km de l'Ouest à l'Est et couvre une superficie de 2674 Km² soit 2,3 % du territoire national.

L'extrémité de la Commune est à 48 Km à vol d'oiseau et sa distance maximale de bord à bord est de 90 Km. Savalou est l'une des principales villes de transit pour les pays de l'hinterland en particulier le Burkina et le Mali. Aussi, de par sa position avec le Togo, des pistes reliant certains villages de la commune à

certaines localités du Togo sont-elles tracées pour favoriser des transactions commerciales informelles.

Selon la loi n°2015-01 du 06 mars 2015 modifiant et complétant la loi n°2013-005 du 27 mai 2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin, la commune de Savalou est subdivisée en 14 arrondissements dont quatre (4) urbains Aga, Agbado, Attakè et Ouessè. Ces arrondissements sont à leur tour subdivisés en 111 villages et quartiers de ville administratifs dont 19 quartiers de ville, auxquels sont rattachés plusieurs centaines de localités ou hameaux. La figure 1 présente la carte de la situation géographique et administrative de la Commune de Savalou.

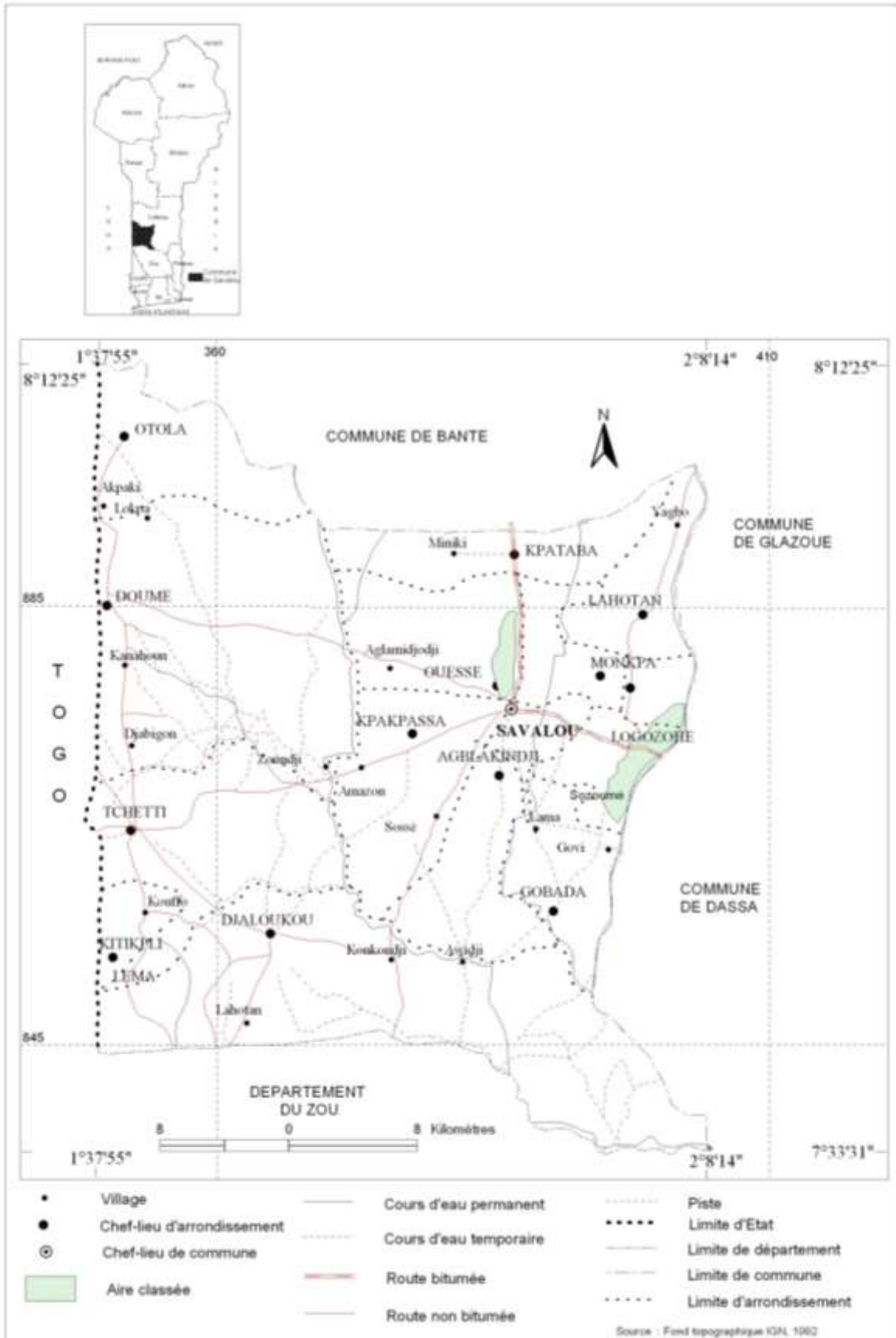


Figure 1: Carte administrative de Savalou

1.2.2. Grands traits physiques

Les composantes du milieu physique telles que le relief, le climat, l'hydrographie, les sols la végétation et la faune offrent des conditions favorables au développement des activités économiques.

1.2.2.1. Relief

Le relief de la commune de Savalou est une pénéplaine parsemée des dômes isolés appelés collines et de petites chaînes de collines dont l'une s'étend sur près de 20 Km reliant le centre urbain à l'arrondissement de Kpataba donnant ainsi à la commune son appellation du "*pays de la chaîne des collines*". Il s'agit ici d'une plaine érodée développée sur du gneiss et laissant en relief les éléments granitiques ou des carapaces ferrugineuses les plus résistantes. Les collines culminent entre 120 et 500 m d'altitude et présentent des pentes variant entre 2 et 5% dans les sites agglomérés. Il existe d'autres massifs périphériques à emprise plus réduite: les massifs de Tchetti (dont une sous forme de grotte) et de Doumè (Mairie de Savalou, 2017). Ce relief est favorable à l'installation humaine, aux activités économiques, à l'aménagement puis à la réalisation des infrastructures routières. Il offre également un attrait touristique pouvant être valorisé.

1.2.2.2. Climat et réseau hydrographique

Le climat de la commune est du type soudano-guinéen avec deux saisons de pluie (de mars à juillet et d'octobre à novembre) et deux saisons sèches (de décembre à mars et le mois d'août). Mais de nos jours avec les changements climatiques observés, cette alternance des saisons n'est plus une réalité. On assiste soit à une arrivée précoce des pluies avec par la suite des poches de sécheresse soit à une arrivée tardive des pluies au point de ne plus pouvoir distinguer les saisons. La hauteur moyenne des pluies est de 1 150 mm. Toutefois, cette pluviométrie varie suivant les années entre 864 et 1.637,3 mm.

Mais en moyenne, la hauteur de pluie est suffisante pour satisfaire les besoins en eau de l'agriculture.

Les températures quant à elles sont élevées toute l'année avec des minima qui se situent entre 23 et 24°C et des maxima qui varient de 35 à 36°C comme présenté sur la figure 2.

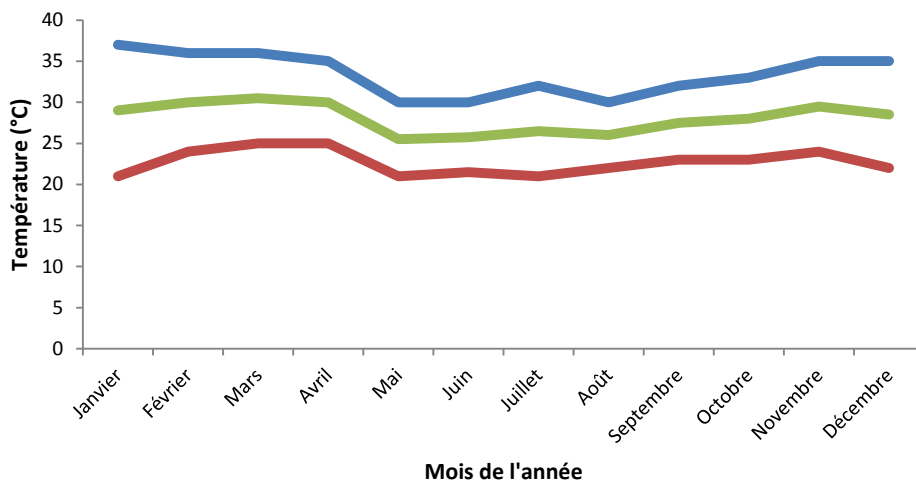


Figure 2 : Evolution des températures minimales et maximales de Savalou
Source : ASECNA, 2014

L'analyse de la figure 2 montre une tendance à la hausse des températures minimales et maximales. La température moyenne annuelle tourne autour de 26°C dans le secteur d'étude avec des valeurs maximales de 37,4°C et des valeurs minimales de 19°C selon les données de la station synoptique de l'ASECNA (2015). Cette tendance induit certainement un réchauffement thermique et influence les activités agricoles.

La commune est aussi arrosée par des cours d'eau saisonniers dont les principaux sont : Agbado, Klou, Gbogui, Azokan, Zou, longs d'environ 161 km. L'espace urbain est traversé par de nombreux affluents de la rivière Agbado. Il s'agit d'un petit bassin riche en ruisseaux à écoulement intermittent. Les plus importants de ce bassin urbain sont : Kinsissa, Sèhossou, Agbéto et Lévia. Ces cours d'eau ont une importance capitale pour le développement de la commune

de Savalou car ils favorisent le développement des cultures de contre-saison, l'élevage des ruminants et la pêche/pisciculture.

Sur certains cours d'eau comme Agbado et Klou, des retenues d'eau sont réalisées pour alimenter les troupeaux d'une part et d'autre part pour alimenter la population en eau potable grâce aux installations de la Société Nationale des Eaux du Bénin(SONEB).

1.2.2.3. Sols, végétation et faune

Du point de vue pédologique, la commune de Savalou est recouverte au $\frac{3}{4}$ de sols ferrugineux tropicaux qui sont à forte dominance des oxydes de fer en raison du fait qu'ils proviennent en grande partie de la dégradation partielle de la roche mère. On y rencontre aussi des sols hydromorphes engorgés de façon permanente et temporaire d'eau. Il s'y trouve également des sols ferralitiques provenant de la dégradation avancée des minéraux de la roche mère qui sont infertiles.

La végétation est caractérisée par la savane arborée et arbustive et les mosaïques de culture. La savane arborée à *Daniella Oliveiri* est la végétation dominante de la commune. On note la présence des arbres de karité, de néré et de caïlcédrat. En outre, on y distingue des zones de forêt claire/savane boisée, des plantations qui parsèment la commune, la forêt galerie le long des principaux cours d'eau. Les forêts denses sont situées dans la partie Nord-Ouest de la commune. L'exploitation abusive des essences forestières comme du bois d'œuvre, du bois de chauffe et du charbon a donné lieu à une forte régression du couvert végétal dans certaines zones de la commune de Savalou.

La faune est constituée de petits gibiers de savane, notamment les aulacodes, les lapins et quelques espèces de savane tels les céphalopodes et les francolins. La savane autrefois riche en animaux s'est appauvri avec le temps en faune de chasse.

1.2.3. Grands traits humains

1.2.3.1. Évolution et composition par sexe et par âge de la population

Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2013 (RGPH IV), la population de la commune de Savalou est estimée à 144 549 habitants contre 104 749 habitants (RGPH 3), 72 641 habitants (1992) et 51 257 habitants (1979) soit une augmentation de 93 292 habitants en 34 ans (figure 4). On dénombre au sein de cette population 70 289 d'hommes et 74 260 de femmes. La proportion de femmes au sein de la population est de 51,37% alors que cette moyenne de 51,2% au plan national et 50,72% pour le département des Collines. On note que la majorité de la population de la commune de Savalou est jeune avec 69,51% de cette population qui a moins de 15 ans. La figure 3 montre l'évolution de cette population de 1979 à 2013.

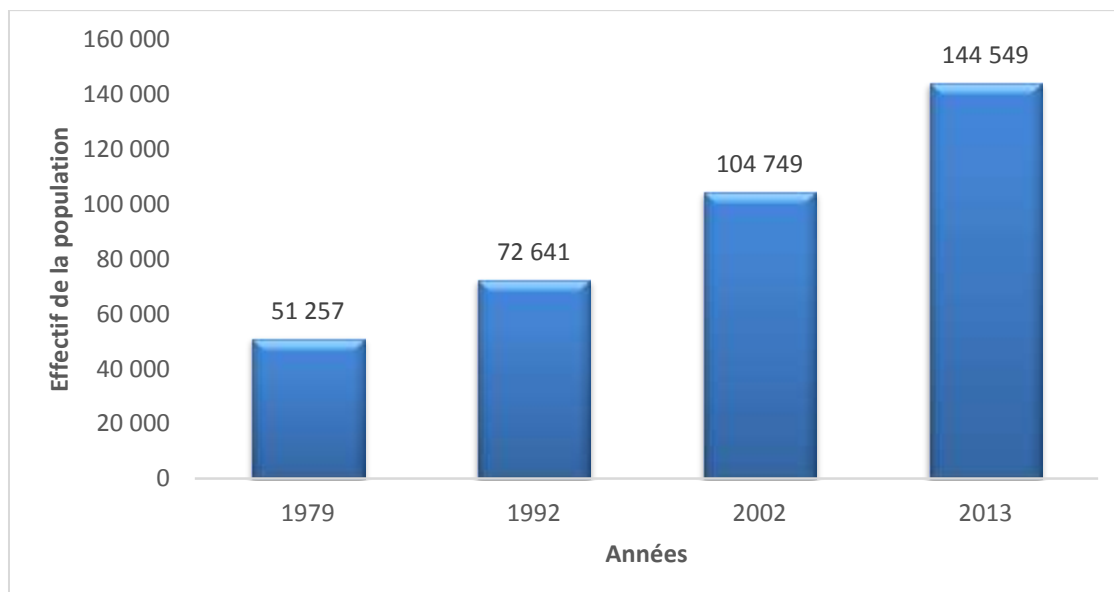


Figure 3 : Evolution démographique entre 1979 et 2013

Source: INSAE (2013)

Il ressort de l'analyse de la figure 3 que la population de Savalou a connu un accroissement annuel relativement important de 3,08 % entre 1979 et 2013. Soit une augmentation de 93 292 habitants. L'effet conjugué de la natalité, de la mortalité et des mouvements migratoires est à la base de cette augmentation. Un

tel accroissement nécessite assez d'efforts pour la satisfaction des besoins des populations.

1.2.3.2. Densité et répartition géographique de la population

La commune de Savalou est la commune la plus peuplée du département des Collines. La répartition des populations par arrondissement est inégale. La densité moyenne de la population de la commune est de 54,06 habitants/km² en 2013 contre 27,2 habitants/km² en 1979.

Plusieurs groupes socio-culturels cohabitent dans la commune de Savalou. Les principaux groupes ethniques qui se partagent le territoire de la commune sont : le groupe Adja-Tado constitué des Fon et des Mahi (58%), le groupe Yoruba et apparentés constitué des Ifè, des Itcha et des Idaacha (32%) et le groupe ethnique issus des migrations récentes. La chefferie traditionnelle dans la commune de Savalou existe toujours et est hiérarchisée de façon pyramidale avec à la tête un roi entouré de sa cour. Aujourd'hui, règne sur le trône de Savalou le roi Gandjegni Awoyo Gbaguidi XIV, garant de la tradition et reconnu comme tel. Il existe également d'autres souverains dans plusieurs villages de la commune. Au plan religieux, on note une coexistence des religions endogènes avec celles étrangères.

Les populations de la commune adorent plusieurs divinités qui demeurent fortement présentes dans la vie sociale de la commune comme Sakpata, Zangbéto, Sounhoué, Thron, Kouvito, Dancoli, Tovodu, etc. Ces divinités sont réputées être sources de solutions aux nombreux problèmes des populations. Ces cultes traditionnels constituent la religion la plus pratiquée (environ 46,5%) de la population. Aux côtés des religions endogènes, on distingue le christianisme (17,9%), l'islam (11,2%), le protestantisme (3,8%) et autres religions, (20,8%) (RGPH 4, 2013).

1.2.3.3. Dynamique de population

L'Indice Synthétique de la Fécondité (ISF) c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde est de 4,9 enfants selon les résultats du RGPH 4 dans la commune de Savalou contre 5,1 pour le département des Collines.

Le taux moyen de mortalité infantile dans le département des Collines est de 95%0 en 2013. Savalou connaît aussi des mouvements migratoires de population. Le boom économique des pays tels que la Côte d'ivoire, le Nigéria, le Ghana, le Congo, le Gabon, etc. a attiré aussi les populations de la commune. Mais les expulsions qui ont eu lieu dans ces pays, ont freiné un tant soit peu cette migration des populations de la commune. Néanmoins, le phénomène se poursuit toujours surtout en zone mahi. (PDC, 2017).

1.2.3.4. Activités économiques

L'économie de la commune de Savalou est essentiellement agricole. Sur les 144 549 habitants de la commune, la population agricole est de 91 016 habitants parmi lesquels, on dénombre 51 140 actifs (résultats RGPH 4). Le domaine agriculture à lui seul concentre 97,3 % de la population agricole, 2,5 % s'occupe essentiellement de l'élevage et le nombre de personnes qui ont la pêche comme activité principale est négligeable. La distribution de la population active de la commune de Savalou selon les différentes branches d'activités se présente comme suit :

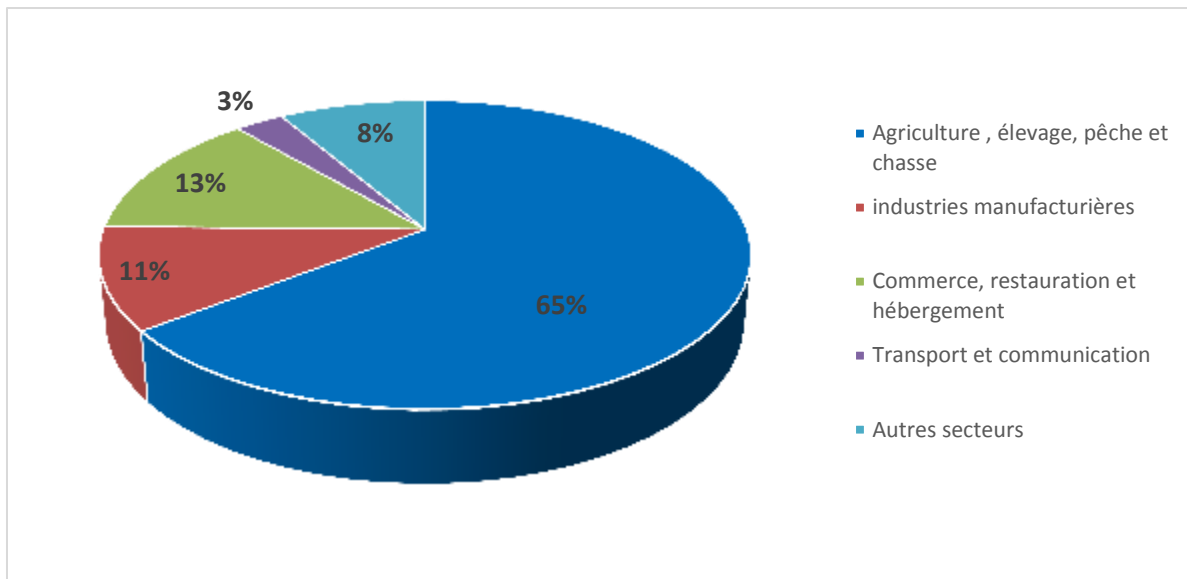


Figure 4 : Distribution de la population active par principale branche d'activités
Source : INSAE, RGPH 4, 2013

La Commune de Savalou se caractérise alors par deux pôles économiques qui se complètent :

- ✓ un pôle agricole à l'Ouest et à l'Est organisé autour de Doumè, Ottola, Tchetti, Gobada, Lahotan relativement enclavé par l'état défectueux des pistes. Les espaces cultivables sont disponibles dans l'ensemble de la commune ce qui constitue un atout pour l'agriculture ;
- ✓ un pôle commercial au centre organisé autour de la ville de Savalou qui abrite le marché régional de la commune et qui s'anime tous les cinq jours.

La position géographique de la commune lui confère des atouts appréciables en termes de développement des activités d'échanges commerciaux. Les activités commerciales sont orientées aussi bien vers la consommation domestique que vers l'importation et l'exportation. A ces potentialités économiques, la commune de Savalou dispose d'autres atouts.

1.2.3.5. Autres atouts de la commune

Les autres atouts de la commune concernent le potentiel touristique et les activités d'exploitation minière et de carrière.

✓ Atouts touristiques de la commune

La Commune de Savalou dispose d'atouts et potentialités dans le domaine du tourisme. Elle dispose d'une Agence de Développement du Tourisme et des études sur la valorisation du potentiel touristique. Chaque arrondissement de la Commune de Savalou dispose au moins d'un site touristique.



Planche 1 : quelques sites touristiques de la commune

Prise de vue : AHOSSI, août 2018

La planche 1 présente quelques richesses touristiques de la commune de Savalou à savoir la marre aux caïmans de Ouèssè (photo 1.1), le palmier à 7 troncs de Miniki dans l'arrondissement de Kpataba (photo 1.2) et l'entrée principale du palais royal de Savalou. Ces différents sites constituent des potentiels économiques pour la commune.

Par ailleurs, l'organisation régulière de la fête de l'igname, le 15 août de chaque année est un événement culturel, cultuel et touristique qui draine beaucoup de monde et offre l'occasion aux publics de visiter certains sites touristiques.

✓ Activités d'exploitation minière et de carrière

Dans la commune de Savalou, l'exploitation des carrières pour les travaux de BTP est menée dans les arrondissements de Aga, de Kpataba et de Gobada. La

qualité de sable recherchée est extraite sur de vastes étendus. Des carrières latéritiques sont également ouvertes dans les arrondissements de Lèma et de Tchetti.

Par ailleurs, on note l'existence des gisements de pierres ornementales telles que le marbre, la granulite et le granite dans les arrondissements d'Attaké, Gobada, Lèma et Ottola. Ces pierres sont concassées par les populations pour les travaux de BTP.

En résumé, aussi bien les aspects physiques que ceux humains constituent de véritables atouts pour le développement local de la Commune de Savalou.

Au total, la justification du sujet, le point des connaissances, la clarification des concepts utilisés et la délimitation du secteur d'étude étant fait, la description des étapes de la démarche méthodologique s'avère indispensable.

1.3.Approche méthodologique de recherche

La méthodologie comporte trois phases essentielles qui peuvent être résumées comme suit :

1.3.1. Données collectées

Plusieurs types de données ont servi à la réalisation de la présente recherche. Il s'agit :

- des données financières de 2003 à 2017 (recettes et dépenses de fonctionnement, recettes et dépenses d'investissement, subvention de l'Etat, des PTF etc...) issues des archives de la Mairie ;
- des statistiques climatologiques, notamment pluviométriques et thermométriques, extraites des fichiers de l'ASECNA. La station de Savalou est retenue compte tenu de sa position géographique par rapport au secteur d'étude ;
- des statistiques des réalisations d'infrastructures sociocommunitaires notamment dans les domaines des compétences propres de la commune.

- des données démographiques de l'INSAE de 1979, 1992, 2002 et 2013 sur la commune de Savalou.

1.3.2. Outils de collecte des données

Plusieurs outils ont permis de collecter les données sur le terrain. Il s'agit notamment :

- un guide d'entretien aux fins des entrevues et interviews avec les élus et certaines responsables en charge de la mobilisation des ressources financières pour le financement du développement local ;
- des questionnaires adressés aux différents agents de la mairie sur stratégies de financement des réalisations en particulier les chargés des services des affaires économiques et de la mobilisation des ressources (C/SAEMR) et des affaires financières (C/SAF) et service technique de la mairie. De même, il a été question d'interroger les populations de la Commune de Savalou pour recueillir leur avis sur leur participation à la gouvernance locale ;
- d'une grille d'observation pour apprécier sur le terrain, les changements opérés du fait des ressources mobilisées pour financer le développement de la commune.
- un téléphone Android pour la prise des vues.

1.3.3. Techniques de collecte des données

1.3.3.1. Recherche documentaire

Les premières données collectées concernent la littérature existante sur la décentralisation et le développement local. Ces données ont été collectées dans plusieurs bibliothèques, centres de documentations et instituts de recherche. Il s'agit entre autre de la bibliothèque de la Faculté des Arts, Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Abomey-Calavi (FASHS), à l'Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique (INSAE), dans la division des archives, de la documentation et de l'information de la mairie et sur internet.

Cette recherche documentaire a porté sur des ouvrages généraux et spécifiques abordant la problématique de la décentralisation et du développement local. Ces documents ont permis de comprendre les réalités de la décentralisation au Bénin et sa contribution au développement local. Cette recherche documentaire a été complétée par les informations recueillies lors des investigations en milieu réel.

Tableau I : Récapitulatif des centres/sources de documentation mis à contribution

SOURCES/CENTRES DE DOCUMENTATION	TYPES D'OUVRAGES/DOCUMENTS CONSULTES	CENTRE D'INTERET
Bibliothèque de la FASHS	-Mémoires de Master -Guide du chercheur et lignes directrices pour l'évaluateur d'un mémoire ou d'une thèse en sciences humaines	Méthodologie et techniques de rédaction de mémoire
Division des archives, de la documentation et de l'information de la mairie	Livres, PDC, budgets, comptes administratifs, recueil des lois sur la décentralisation	Informations relatives à la Commune de Savalou Le développement local au Bénin
Recherche sur internet	Rapports, Mémoires, Ouvrages Communications, Articles de presse	Effectivité de la décentralisation au Bénin Le développement local au Bénin
Bibliothèque personnelle	Support des Cours en MIRD	Décentralisation Développement local Méthodologie de recherche

Source : Travaux de terrain, juillet 2018

1.3.3.2. Travaux de terrain

Les enquêtes réalisées ont permis d'approfondir les recherches et apporter des réponses aux différentes interrogations. Elles sont constituées de deux phases à savoir la phase exploratoire et les enquêtes proprement dites.

✓ Phase exploratoire

Elle s'est effectuée en juillet 2018 et a permis d'échanger avec certains responsables de la mairie, des acteurs de la société civile et des opérateurs économiques sur l'amélioration des conditions de vie des populations et la contribution de celles – ci dans le processus de développement local, les

résultats attendus de la présente recherche et a permis de mieux formuler les questionnaires. Elle a également permis de voir de visu les différentes réalisations faites pour l'amélioration des conditions de vie des populations et par conséquent pour le développement local.

✓ **Enquêtes proprement dites**

Elles ont permis, grâce aux questionnaires élaborés, d'obtenir des données et informations relatives à la connaissance ou non par les populations des enjeux de la décentralisation et du développement local. Ces données ont été collectées grâce à la détermination d'un échantillon bien défini et à l'utilisation de certaines techniques et outils de collecte des données. Au cours de cette phase d'enquête, des photos ont été prises pour illustrer les réalisations.

✓ **Echantillonnage**

Pour atteindre les résultats escomptés et la fiabilité des informations collectées, un échantillonnage à deux niveaux a été réalisé. Le premier a concerné les acteurs en charge de la mise en œuvre des actions de développement et le second a concerné les populations bénéficiaires. S'agissant de la première catégorie, 33 personnes ont été retenues et se présentent comme suit :

Tableau II : Techniques d'échantillonnage utilisées selon les catégories de cibles interviewées et taille de l'échantillon

Catégories de cibles	Techniques d'échantillonnage	Effectif
Elus communaux	Choix raisonné fondé sur le rôle joué dans le processus. Il s'agit du Maire, des adjoints au maire et des chefs d'arrondissement	17
Administration communale	Choix systématique du Secrétaire Général et de son adjoint et de tous les chefs de services	11
Chef de services déconcentrés	Choix raisonné fondé sur la nature de chaque service en rapport avec notre sujet : receveur percepteur, inspecteur des impôts et receveur des impôts	03
Membres des organisations de la Société civile	Choix raisonné fondé sur la participation à la veille citoyenne du Président du cadre de concertation des OSC et du président de la CPC	02
TOTAL		33

Source : Travaux de terrain, juillet 2018

Concernant l'échantillonnage au sein de la population, trois (3) arrondissements sur les 14 que compte la commune ont fait l'objet des enquêtes. Ce choix a été fait par tirage au sort. En effet, la commune de Savalou est souvent divisée en trois zones regroupant les arrondissements ci-après :

- Zone Est (Lahotan, Monkpa, Logozohè et Gobada)
- Zone Centre (Aga, Agbado, Attakè, Ouèssè et Kpataba)
- Zone Ouest (Djalloukou, Lèma, Tchetti, Doumè, Ottola)

Pour chaque zone, un arrondissement a été tiré au sort. Ce qui a permis de retenir les arrondissements de Lahotan, Kpataba et Tchetti.

En ce qui concerne le choix des individus à interviewer, il a été aléatoire. La taille de l'échantillon a été déterminée suivant la théorie probabiliste de Schwartz (1995) appliquée aux données du RGPH₄.

$$X = Z\alpha^2 \times pq/i^2 \text{ avec :}$$

X = taille de l'échantillon ;

$Z\alpha = 1,96$ écart réduit correspondant à un risque α de 5 % ;

$p = n/N$ = proportion des ménages de chaque arrondissement retenu (n) par rapport au nombre de ménages dans la Commune (N) dans laquelle se situe ce dernier ;

$q = 1 - p$ et $i = 5 \%$.

Ainsi 243 ménages ont été enquêtés dans la commune. Une fois la taille de l'échantillon déterminée, elle a été répartie dans les trois (3) arrondissements retenus de façon proportionnelle à partir de la règle de trois. Le tableau III présente la répartition des ménages à enquêter par arrondissement.

Tableau III : Répartition des ménages à enquêter par arrondissement

Communes	Arrondissements	Nombre de ménages (RGPH3)	Nombre de ménages à enquêter par arrondissement	Pourcentage
Savalou	Lahotan	1290	48	3,72
	Kpataba	2341	117	5,06
	Tchetti	2032	78	3,84
Totaux		5636	243	4,31

Source : travaux de terrain, juillet 2018

Au niveau de chaque arrondissement, il a été procédé à un tirage au sort de trois (3) villages dans lesquels les ménages seront enquêtés. La répartition des ménages par village se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau IV : Répartition des ménages à enquêter par village

Commune	Arrondissements	Villages	Nombre ménages (RGPH 3)	Nombre ménages à enquêter	Pourcentage	
SAVALOU	LAHOTAN	Agbomadin	183	16	8,68	
		Damè	181	16	8,68	
		Kpakpavissa	184	16	8,68	
	SOUS TOTAL 1		548	48	8,68	
	KPATABA	Codji	525	46	8,68	
		Koutago	485	42	8,68	
		Lozin	339	29	8,68	
	SOUS TOTAL 2		1349	117	8,68	
	TCHETTI	Koffodoua	329	29	8,68	
		Obicro	230	20	8,68	
		Odoagbon	345	30	8,68	
	SOUS TOTAL 3		904	78	8,68	
	TOTAL			2801	243	8,68

Source : travaux de terrain, juillet 2018

Au total, l'enquête de terrain a concerné un échantillon de deux soixante-seize (276) interlocuteurs.

1.3.4. Méthodes de traitement des données

Le traitement des données a porté sur le dépouillement des fiches d'enquête, des guides d'observation et le calcul de certaines valeurs statistiques. Pour réussir cette étape de la recherche, des logiciels ont été utilisés :

- ✓ Excel 2007 pour reproduire des graphes et des tableaux indispensables au travail ;
- ✓ Word 2007 pour le traitement de texte.

Pour déterminer la proportion de la population ayant apprécié de la même façon une question, la fréquence a été calculée par la formule suivante $F = \frac{nx100}{N}$

Avec F : la fréquence ; n : le nombre de réponses par question et N : l'effectif de l'échantillon.

Ce qui a permis de présenter certains résultats à l'aide de tableaux et figures et de faciliter l'analyse.

1.3.5. Méthodes d'analyse des résultats

L'analyse des résultats a été faite grâce au modèle SWOT (S : Strengths, W : Weaknesses ; O : Oportunités ; T : Threats). En effet, l'évaluation des stratégies de financement a été faite en suivant une méthode qui met en relation les réalisations concrétisées et la perception qu'ont les populations bénéficiaires des initiatives de développement. Ensuite, les différentes stratégies de financement sont évaluées au regard des tendances actuelles et des données récoltées sur le terrain. La figure 5 présente le modèle d'analyse de la gestion du développement local dans la commune de Savalou.

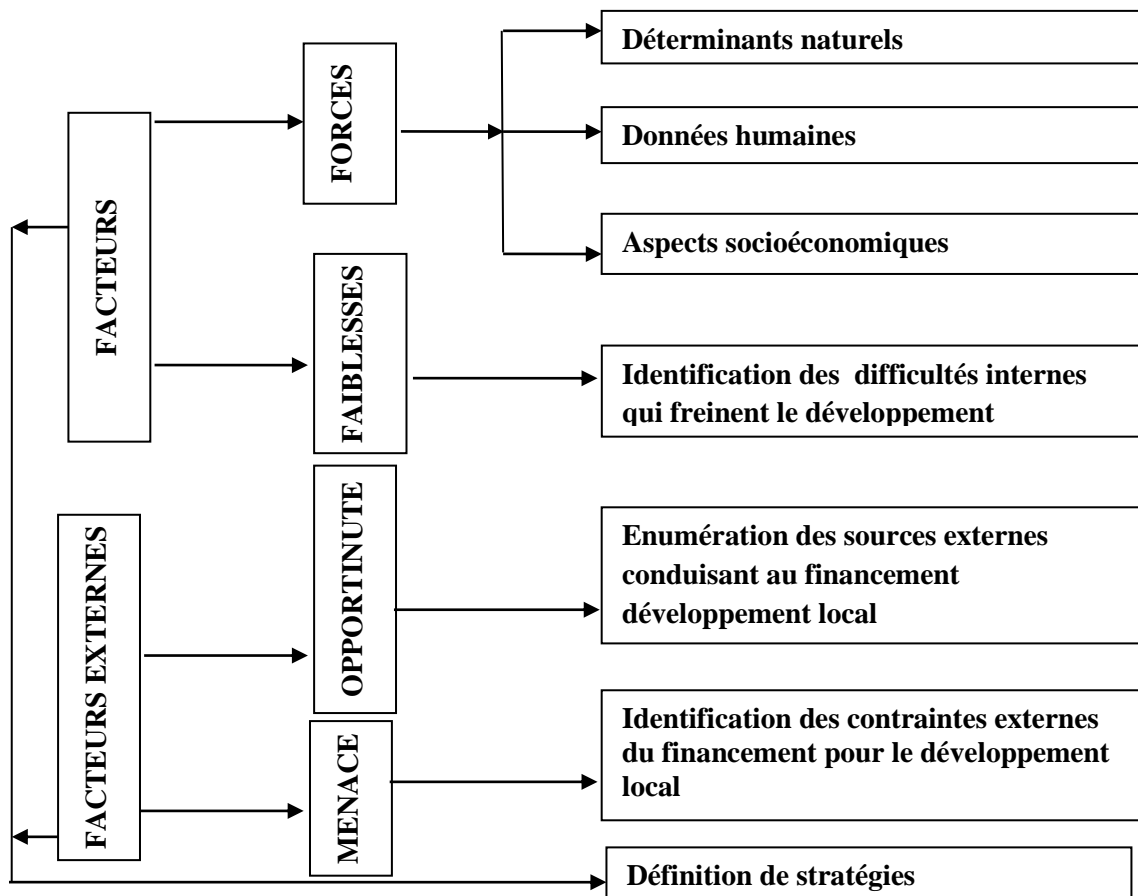


Figure 5 : Modèle SWOT

Le modèle d'analyse SWOT, utilisé pour l'étude, a permis d'analyser les forces en présence dans le milieu d'étude, les opportunités dont dispose la Commune, les menaces dont il faudra tenir compte dans le processus de développement et enfin, les faiblesses ou contraintes de développement du milieu qui méritent une attention particulière.

1.3.6. Limite de la recherche

Les différentes méthodes de collecte des données utilisées ont permis certes d'obtenir un certain nombre des résultats attendus ; mais quelques insuffisances sont également notées. Il s'agit notamment de :

- Non accès aux coûts de certaines réalisations directes de l'Etat et des PTF ;
- Indisponibilité de l'évaluation des coûts liés aux activités régaliennes et de fonctionnement ;
- La non disponibilité des statistiques sur la commune au niveau de la mairie.

En définitive, ce chapitre a permis de cerner le cadre théorique, conceptuel et la démarche méthodologique de cette étude. Elle a aussi aidé dans le choix des méthodes pour atteindre les objectifs de la recherche. Ces travaux ont permis d'obtenir les résultats suivants.

CHAPITRE II : FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU BENIN

Ce chapitre présente les fondements de la décentralisation en cours au Bénin qui a pour enjeux principaux la promotion de la démocratie à la base et le développement local.

2.1.Démocratie locale

La notion de démocratie locale dans le concept de la décentralisation est, avant tout l'idée d'un système de gestion politique du territoire qui, pour s'accomplir, doit favoriser la définition par les populations des solutions aux problèmes de leur cadre de vie (Nach Mback, 2001). S'inscrivant dans cette logique, l'article 2 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 stipule que la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie : elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. La décentralisation est donc une réponse au besoin de démocratisation des années 90 et est perçue comme un approfondissement du processus démocratique jusqu'au niveau local. Les objectifs visés par la décentralisation pour la promotion de la démocratie à la base sont :

- la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques au niveau local;
- la prise en charge par les populations de leurs responsabilités en matière de gouvernance;
- la mise en valeur du potentiel de chaque localité en vue de son développement (PNUD, 2001).

Pour ce faire, l'organisation institutionnelle de la décentralisation permet le rapprochement de l'administration des biens publics du citoyen, par le biais du transfert de certains pouvoirs aux entités locales à divers niveaux. La participation des populations aux affaires locales est assurée par leur implication

dans le choix de leurs dirigeants et l'instauration d'organes délibérants ou consultatifs à divers niveaux. Grace au principe de la transparence dans la gestion des affaires locales, les populations pourront participer à l'instauration d'une gouvernance locale. Enfin, la loi organise la prise en compte des priorités de développement local dans la politique nationale en instituant les plans de développement communaux sur lesquels doivent reposer en grande partie les stratégies nationales de développement (PNUD, 2003). Plusieurs acteurs interviennent dans ce processus de décentralisation.

2.1.1. Analyse des forces et faiblesses des acteurs du processus de décentralisation

Dans la pratique, les différents acteurs en charge de la mise en œuvre du processus de la décentralisation, malgré leur bon vouloir, sont également confrontés à des difficultés liées à leurs fonctions respectives. Le tableau V ci-dessous fait un récapitulatif des forces et faiblesses des différentes catégories d'acteurs directement impliqués dans le processus de décentralisation.

Tableau V : forces et faiblesses des acteurs du processus de décentralisation

N°	Acteurs	Forces	Faiblesses
1	Le Préfet	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir de contrôle de légalité et de l'assistance conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Simple visite aux communes et quasi inexistence de l'assistance conseil aux Communes de la part des Préfectures. - Difficultés à assumer pleinement leurs nouvelles prérogatives en matière de coordination ; - L'insuffisance des moyens d'action des Préfets (matériels, financiers et humains).
2	Le Maire	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de l'exécution de « tout » le PDC - Apprécie les résultats d'avancement de la mise en œuvre du PDC - Ordonnateur du budget communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gouvernance locale du fait de la politisation de la gestion communale ; - Pesanteurs sociologiques dans la prise de décision ; - Manque de transparence dans la gestion - Irrégularité dans le suivi de la gestion des affaires locales due aux absences prolongées et répétées du Maire.
3	Le Conseil Communal	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à l'élaboration et à l'évaluation des plans annuels. - Pouvoir de contrôle et de vérification des actions du Maire. - Approbation des PTA et du budget communal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dysfonctionnement de certains Conseils communaux ; - Non clarification de la situation statutaire des Adjointes aux Maires et des Chefs d'Arrondissement - Destitution et tentatives de destitution des Maires sans vrais motifs ; - Difficultés d'appropriation des textes par les acteurs locaux.
4	Les services Techniques de la mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Organisent chacun en ce qui le concerne la mise en œuvre et le suivi de proximité des actions avec les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du personnel en nombre et en qualification ; - Ambiguïté de la situation statutaire et administrative des agents des Collectivités locales ; - Non maîtrise des sources de revenus ; - Non maîtrise des dépenses de fonctionnement.
5	Les organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Eveillent l'attention des populations (bénéficiaires) sur l'importance de suivre les réalisations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de coordination et d'harmonisation des actions de vulgarisation fournies par les prestataires ; - Multiplicité des formations et d'ateliers non coordonnés
6	Populations/ bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Suivent la mise en œuvre des actions du PDC - font le pressing et le lobbying 	<ul style="list-style-type: none"> - Inaccessibilité de la majorité de la population à la complexité du langage juridique et - Caractère incomplet voire contradictoire des séances de Communication pour un Changement de Comportement (CCC)
7	MD ; DGAT et MCL		<ul style="list-style-type: none"> - Confusion des rôles dans l'exécution des tâches ; - Mauvaise répartition des missions et la faible articulation entre les Services déconcentrés et les Services centraux des ministères

Source : Enquête de terrain, décembre 2018

De la lecture de ce tableau, il ressort que la maîtrise des textes reste le plus grand problème pour tous les acteurs locaux impliqués dans le processus de décentralisation, ce qui entraîne le faible niveau d'appropriation et d'organisation constaté.

Dans la commune de Savalou, le Conseil Communal composé de 25 membres dont zéro femme se réunit 4 fois par an en session ordinaire. La moyenne de participation des élus aux sessions tourne autour de 60 %. De même, il est constaté, une variation des votes exprimés par points inscrits à l'ordre du jour d'une même session, ce qui signifie que certains élus ne restent pas en salle pendant toute la session.

Le conseil communal s'est doté de six commissions permanentes à savoir les 3 commissions obligatoires que sont la commission des affaires économiques et financières, la commission des affaires sociales et culturelles, la commission des affaires domaniales et environnementales et 3 autres commissions (commission chargé des infrastructures et équipements, commission de l'éducation et la commission de l'agriculture). Ces commissions sont chargées, chacune en ce qui la concerne, d'examiner et de faire des propositions sur les questions soumises par le Conseil Communal. Mais force est de constater qu'aucune de ces commissions n'est véritablement fonctionnelle.

De l'analyse des observations et points de vue recueillis auprès des citoyens et acteurs locaux, il ressort que le conseil communal ne s'acquitte que des tâches les plus élémentaires de la libre administration. Les autorités communales sont souvent perçues comme ne déployant que peu d'efforts sinon aucun effort visible, dans le domaine du développement local et de la lutte contre la pauvreté. L'exécutif communal normalement composé du maire et de ses deux adjoints se résume aujourd'hui au seul maire qui est au four et au moulin parce que abandonné par ces adjoints pour des raisons beaucoup plus politique

qu'administratif. Ce qui ne permet pas une efficacité et une efficience dans la gestion de la cité.

L'autre constat qui fait est que les marges de manœuvre du maire sont fortement limitées par, entre autres, le pouvoir de destitution dont disposent les conseillers communaux sur le Maire et qui, de l'avis de nombreux élus locaux et membres de la société civile enquêtés, conditionne le Maire dans la gestion des affaires communales. Mieux, à ce blocage des conseillers communaux, s'ajoute souvent celui de la tutelle.

La tutelle administrative s'inscrit dans le cadre du contrôle la légalité des actes des communes et assure l'assistance et le conseil à la commune. Cette tutelle est incarnée au niveau du département par le préfet. Les services de la préfecture jouent un rôle prépondérant et notamment les chargés de mission qui ont à charge au terme de la loi deux à trois communes à « superviser ».

Force est de constater qu'aujourd'hui cette notion de tutelle doit être revisitée ou du moins mieux structurée car de l'avis du Maire « *elle est plus un instrument politique qu'administratif. L'annulation massive des actes pris par le conseil communal sans bien souvent expliquer le fondement juridique n'est pas de nature à favoriser les relations de tutelle. L'appui conseil doit être privilégié et surtout le préfet doit initier beaucoup de formation sur les actes administratifs afin que les rejets soient réduits* ».

En ce qui concerne le personnel administratif de la mairie, il est composé de 73 agents dont 10 de la catégorie A, 12 de la catégorie B et 16 de la catégorie C. Ces agents sont répartis dans 10 services à savoir :

1. Le service des affaires générales ;
2. Les services des affaires sociales, culturelles et sportives ;
3. Le service de l'état civil et de la population ;
4. Le service des affaires économiques et de la mobilisation des ressources ;
5. Le service cadre de vie et du registre foncier urbain ;
6. Le service eau hygiène et assainissement ;

7. Le service technique ;
8. Le service des affaires financières ;
9. Le service de la transmission radio ;
10. Le service de la planification et du développement local.

Ces services, coordonnés par le secrétaire général et son adjoint sont subdivisés en 19 divisions. Ce personnel constitue le bras opérationnel du conseil communal et du maire et met en œuvre les différentes décisions de ceux-ci et le plan de développement communal (PDC) élaboré avec la participation des citoyens.

2.1.2. Participation des citoyens au processus de prise de décision.

Au Bénin, la participation des populations à la prise de décision se fait grâce au système d'élection de leurs représentants au niveau des conseils locaux. Ces derniers sont censés traduire pendant les conseils, les désirs et besoins des populations qu'ils représentent.

Ainsi, dans la commune de Savalou, selon les informations recueillies, la participation des citoyens est une priorité pour le conseil communal. A cet effet, pour chaque session (ordinaire ou extraordinaire), les acteurs de la société civile à savoir le cadre de concertation des OSC de la commune, la cellule de participation citoyenne (CPC) et les deux radios locales présentes sur le territoire de la commune reçoivent en même temps que les élus les invitations.

De même, selon le chef du service des affaires financières, depuis 2013, chaque année, des représentants des OSC sont systématiquement membres des comités ad' hoc d'élaboration des budgets primitifs.

Aussi, a-t-il été constaté dans la commune de Savalou, l'existence de 9 cadres de concertation thématiques dans lesquels des représentants de la société civile sont membres. Il s'agit de :

1. Cadre de concertation alimentation et sécurité nutritionnelle ;
2. Comité communal Eau-Assainissement ;
3. Cadre de concertation Education ;

4. Cadre de concertation Genre & Développement ;
5. Cadre de concertation pour l'Initiative vaccination décentralisé ;
6. Cadre de concertation Mairie – ONG ;
7. Cadre de concertation Mairie – OSC ;
8. Cadre de concertation Mobilisation des ressources ;
9. Espace dialogue ;

De ce qui précède, il ressort la volonté manifeste de conseil communal d'impliquer les citoyens dans le processus de prise de décisions. Mais la question qui se pose est celle de la représentation des acteurs impliqués.

2.1.3. Système de représentation au niveau de la commune.

La décentralisation vise la création d'un cadre d'exercice de la démocratie à la base et la promotion d'une véritable citoyenneté à travers un rapprochement des organes de décision de la base qui désigne ses représentants par des élections (PNUD, 2003). Au niveau de la commune de Savalou, le constat fait est que la majorité des populations ne s'intéresse guère à la gestion communale. Leur seule et principale intervention se manifeste lors des élections communales et locales où elles se mobilisent pour faire son choix. Une fois élus, les conseillers communaux et locaux deviennent les seuls porte-paroles de leurs mandants au sein du conseil communal et des conseils d'arrondissement.

En effet, au niveau de l'arrondissement, du village ou du quartier de ville qui constituent les unités de base pour l'organisation de la vie communautaire, aucune représentation de la société civile n'est prévue par la loi; ce qui peut éteindre la participation dynamique des communautés existantes qui ont déjà capitalisé une certaine expérience en matière de développement local (PNUD, 2003).

Toutefois, dans la commune, une organisation plus ou moins acceptable de la société civile est constatée. Ainsi, il a été noté la présence d'un cadre de concertation des OSC et d'une cellule de participation citoyenne mise en place

par le consortium Social Watch et l'ONG ALCREER. Signalons également la présence remarquée d'une multitude de groupements de femmes et mixtes, de coopératives et d'organisations professionnelles, se réclamant toutes de la société civile et exigeant leur implication dans le processus de prise de décisions. Cet état de chose rend la tâche difficile à l'administration communale dans les invitations aux réunions. C'est dans ce cadre que le secrétaire général de la mairie a dit que *«la mairie n'est pas compétente pour organiser les acteurs de la société civile, mais en tant qu'administration, nous nous référons souvent aux faitières c'est-à-dire le cadre de concertation des OSC et la CPC, quitte à elles de relayer les informations reçues ou les décisions prises »*.

Il existe donc un système de représentation qui permet la participation des citoyens à travers leur implication dans les différentes séances de planification et de prises de décisions même si le niveau de la représentativité de la société civile est encore faible.

2.1.4. Comptabilité et responsabilité

Pour que le système de représentation permette la prise en compte effective des besoins des populations, il faut également que les élus locaux rendent compte de leurs actions devant la population. Ainsi, depuis 2013, sur instruction du ministère en charge de la décentralisation et avec l'appui de son partenaire le PDDC/GIZ, les autorités communales de Savalou organisent au moins deux fois par an des audiences publiques de reddition de comptes sur des thématiques choisies ou proposées par la société civile soit par courrier administratif ou par grogne sur les radios. A ces séances, le maire présente le point de sa gestion dans le domaine ciblé. La parole est ensuite donnée aux populations qui en profitent pour poser toutes sortes de questions auxquelles l'autorité communale et ses collaborateurs apportent des solutions.

De même à la mairie de Savalou, il a été constaté 7 tableaux d'affichage dont un dédié exclusivement aux délibérations du conseil communal. Il a été également

remarqué dans la cour de la mairie, un panneau présentant aux usagers les coûts de certaines prestations.



Planche 2 : quelques images d'informations des populations

Prise de vue : Archives secrétariat général de la mairie, octobre 2018

La planche 2 montre en photo 2.1 le Maire et son équipe rendant compte aux populations en 2013, en photo 2.2, une banderole d'invitation à la reddition de compte de 2014, en photo 2.3, un tableau d'affichage de la mairie et en photo 2.4, un panneau installé dans la cour de la mairie et présentant aux usagers les coûts de certaines prestations.

Par ailleurs, selon le Secrétaire général de la mairie, pour assurer une large diffusion des décisions prises, « *après chaque session du conseil communal, une interview est accordée au maire sur les antennes des deux radios en français et en langues locales pour faire le point des décisions issues de la session* ».

Quant à la responsabilisation et à l'imputabilité (accountability) des actes des élus locaux et des fonctionnaires communaux, elles ne peuvent être effectives que si les citoyens disposent de moyens de recours et de mise en accusation de leurs élus locaux.

A Savalou, elles se manifestent beaucoup plus dans les domaines du foncier et de la mobilisation des ressources.

En effet, plusieurs plaintes sont déposées contre la mairie au niveau du tribunal de première instance de Savalou dans le domaine du foncier du fait des comportements de certains agents ou autorités d'alors car selon les propos

recueillies auprès du chef du service cadre de vie et registre foncier urbain de la mairie, *« l'administration d'alors a délivré des papiers à deux ou trois différentes personnes pour la même parcelle »* ou *« l'administration sous-préfectorale ou communale a encaissé des frais d'acquisition de parcelles de certains acquéreurs sans leur montrer le domaine, aujourd'hui ces derniers attaquent la mairie en justice »*.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, elles se manifestent par des plaintes orales contre des agents collecteurs auprès de leur supérieur hiérarchique ou auprès du secrétaire général de la mairie ou par grogne sur les antennes des radios. Le canal des radios est également utilisé par la mairie pour apporter des éléments de réponses à certaines grogues et appeler les populations à la mobilisation des ressources locales.

2.1.5. Ressources locales.

Les collectivités locales doivent pouvoir mobiliser les ressources indispensables pour jouer leurs rôles et mettre en œuvre les décisions qu'elles auraient prises. L'autonomie décisionnelle doit donc s'accompagner d'une autonomie financière. Toutefois, l'Etat doit tenir compte des différences de capacité et de potentialité des communes afin de leur offrir le soutien nécessaire.

2.1.5.1. Décentralisation financière.

En matière de décentralisation financière, le législateur béninois a utilisé plusieurs modalités de transfert de ressources. Ainsi, les collectivités locales ont une fiscalité locale diversifiée de même que l'autorité de mobiliser d'autres ressources par emprunt ou par le biais des produits de leurs investissements.

A Savalou, la décentralisation fiscale se traduit dans la pratique par la perception certains impôts et taxes sur son territoire et la réception de la part de l'Etat d'une partie des recettes fiscales nationales. La création des impôts étant du domaine de la loi et le conseil communal n'en fixe que le taux par rapport à la limite du

plafond déterminé par la loi de finance. Malgré l'importance numérique des divers impôts, taxes et redevances, il faut noter que la mobilisation des ressources fiscales n'est pas encore efficiente d'abord parce que l'assiette fiscale communale est encore difficile à appréhender malgré les potentialités de la commune.

Les ristournes sur fiscalité nationale dont bénéficie la commune portent sur la taxe touristique prélevée par l'Etat, la taxe sur les véhicules à moteur, la taxe sur la valeur ajoutée perçue par la douane et la taxe sur l'exploitation des carrières et mines. La loi ne précise ni les modalités de transfert de ces ristournes, ni la proportion réservée aux collectivités locales.

Il s'agit là d'une des insuffisances de la décentralisation fiscale ne permet pas aux communes d'établir leurs budgets de fonctionnement de manière autonome. De plus les seules ressources fiscales ne peuvent suffire à la commune pour assumer sa mission de développement local.

Quant aux ressources non fiscales collectées par la commune, elles portent de manière générale sur les recettes de l'exploitation du patrimoine communal et des services publics. La commune reçoit des dons, legs et subventions de ses partenaires au développement. Elle bénéficie également de l'Etat central des subventions ou dotations d'investissement et d'équipement.

2.1.5.2. Soutien de l'Etat central

Le soutien de l'Etat aux collectivités décentralisées est un principe constitutionnel consacré par l'article 153 de la constitution du 11 décembre 1990 en ces termes : « *l'Etat doit veiller au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional* ».

Le soutien de l'Etat passe donc par ses dotations mis en place par la CONAFIL. Le constat fait à Savalou est que ces dotations accusent parfois un grand retard qui agit négativement sur les prévisions de la commune qui est tributaire de ces

ressources. Selon le chef du service des affaires financières de la mairie, « *la troisième tranche du FADeC non affecté de 2014 d'un montant d'environ 103 000 000 francs CFA n'est parvenue à la commune que vers fin 2016, du coup toutes les actions prévues sur ces ressources n'ont pu être réalisées dans le temps* ».

Des analyses qui précèdent, il résulte que, le processus de décentralisation est encore à ses débuts et comporte encore des limites notamment en ce qui concerne:

- la clarification des rôles et compétences entre l'Etat et les collectivités locales ;
- le niveau d'interventionnisme de l'Etat;
- l'autonomie réelle des communes eu égard aux faibles moyens financiers dont disposent la plupart des communes;
- la participation effective des citoyens à la prise de décision;
- le transfert effectif des compétences aux autorités locales.

Malgré ces insuffisances, le conseil communal de Savalou joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de son plan de développement local.

2.2. Développement local

2.2.1. Impact de la décentralisation financière sur le développement local.

L'impact de la décentralisation financière sur le développement local s'appréciera sous deux angles :

- ✓ la fiscalité locale comme facteur de soutien à l'économie, de fourniture de services locaux, de planification et d'investissement ;
- ✓ la fiscalité locale comme facteur d'accès aux crédits ou aux marchés financiers.

Sous le premier angle dans la commune de Savalou, force est de constater que depuis l'avènement de la décentralisation au Bénin en 2003, l'opérationnalisation de ce dispositif est loin de combler les attentes. Les ressources financières notamment fiscales de la commune ne peuvent permettre de réaliser les actions du Plan de Développement Communal (PDC) qui se veulent très ambitieuses. La plupart des ressources mobilisées sont consacrées au fonctionnement ; l'investissement étant relégué au second plan et financé par les ressources de l'Etat et des partenaires. Mais à partir de l'année 2007, on note une amélioration du fait de l'effectivité du transfert de ressources par l'Etat. Ce qui induit un impact réduit au regard des coûts exorbitants du PDC. Il résulte de cette analyse deux résultats majeurs :

- un renforcement des ressources en dépit de la faiblesse de la productivité de la fiscalité locale ;
- une amélioration des conditions de vie des populations.

Sous le second angle, il convient de faire remarquer que les moyens fiscaux de la commune sont très peu développés pour permettre d'accéder à des sources de crédit. L'une des raisons est que la plupart des autorités communales génèrent assez de revenus pour couvrir les dépenses courantes de fonctionnement mais pas assez d'excédents pour payer le coût total des infrastructures dont les populations ont besoin. L'extrême faiblesse de l'épargne induit un cercle vicieux où les contribuables sont réticents à payer les impôts faute de contrepartie en services publics. La faiblesse de la productivité fiscale ne permet pas à la commune de Savalou d'accéder au crédit car ne disposant pas de ressources consistantes pour le remboursement.

2.2.2. Mandat des collectivités locales dans la lutte contre la pauvreté.

La loi 97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin accorde aux communes un mandat relativement étendu en matière de développement socio-économique. Bien qu'il n'y figure aucune responsabilité en matière de lutte contre la pauvreté, les collectivités locales se

sont vues confier un certain nombre de responsabilités éminemment pertinentes en la matière.

En effet, à l’instar des autres communes ordinaires du Bénin, Savalou a reçu de l’Etat des compétences propres pour améliorer les conditions de vie de ses populations. Ainsi, elle assure intégralement les attributions résumées dans le tableau VI.

Tableau VI : Répartition des compétences

Domaines	Attributions
Développement local et aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration des documents de planification ✓ Délibération des permis de construire et d’habiter ✓ Contrôle de conformité des réalisations, ✓ Promotion immobilière ✓ Avis sur les réalisations nationales assises sur son territoire
Infrastructures, équipements et transports	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement et gestion des infrastructures ; réalisation et entretien des rues et ouvrages d’art ; police de la circulation des biens et des personnes ✓ Réalisation et entretien des gares routières, embarcadères et parking à caractère local ; réalisation des infrastructures hydrauliques, installation des lignes de télécommunication locales, cabines publiques, centre d’écoute publique radiophonique et/ou audiovisuelle.
Environnement, hygiène et salubrité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fourniture et distribution d’eau potable, collecte et traitement des déchets autres qu’industriels, réseaux d’assainissement, protection contre les inondations, délimitation des zones non habitables, création et gestion des cimetières et services funèbres ; ✓ Création et entretien des espaces verts, protection des forêts et de la biodiversité, des nappes phréatiques ✓ Avis sur l’aménagement de sites miniers se trouvant sur le territoire communal, lutte contre les épidémies, épizooties et endémies et la police de l’assainissement individuel.
Enseignement primaire et maternel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction, équipement et entretien des établissements publics d’enseignement primaire et maternel ✓ Promotion de l’éducation de la jeunesse
Alphabétisation et éducation des adultes	Promotion des langues nationales écrites et orales
Santé, action sociale et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction, équipement et entretien des centres de santé, de promotion sociale, culturelle et sportive
Services marchands et investissements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction, équipement et entretien des marchés et abattoirs, ✓ Promotion du tourisme et des investissements

Source : loi 97-029 du 15 janvier 1999

Il ressort de ce tableau que sept domaines de compétences sont transférés à la commune avec précision d'un véritable pouvoir de décision dans certains cas et consultatif dans d'autres.

Les activités relevant de ces différents domaines sont financées selon le cas par les dotations du FADeC affecté ou non affecté investissement.

Par ailleurs, la commune exerce aussi les fonctions régaliennes que sont l'administration de l'état civil et des opérations de recensement, la police administrative, la défense nationale et civile, l'organisation des opérations de désignation des membres du conseil de village et de quartier de ville qui sont des compétences déléguées. Ces divers domaines de compétence amènent la commune de Savalou à définir des politiques et à mener des actions qui rentrent directement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base que sont l'enseignement, la santé, l'eau, l'environnement, le social, mais également de permettre aux individus de participer pleinement à la vie de la société.

Ainsi, avec la décentralisation, la lutte contre la pauvreté dans la commune de Savalou est devenue une réalité. Le succès d'une telle entreprise serait grandement facilité par une mobilisation efficace des ressources financières et humaines et une gestion efficiente de celles-ci au profit de toutes les couches de la population.

En somme, ce chapitre a permis de retracer l'itinéraire historique de la réforme administrative et territoriale, l'analyse des forces et faiblesses des acteurs du processus de décentralisation et de son impact sur le développement local. Il a permis enfin de cerner le mandat de la commune dans la lutte contre la pauvreté à travers la mobilisation des ressources et la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires.

CHAPITRE III : MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL A SAVALOU

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations passe par la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures sociocommunitaires. Ces constructions d'infrastructures nécessitent d'énormes ressources financières que la commune devra mobiliser. Ce chapitre fait le point des différentes ressources mobilisées par la commune pour son développement et les ouvrages réalisés pour la satisfaction des besoins de sa population

3.1. Mobilisation des ressources

Selon l'article 2 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin, « pour la mise en œuvre de son autonomie financière et l'accomplissement de sa mission de développement, la commune est dotée d'un budget propre. »

Doter une collectivité territoriale de l'autonomie financière, c'est reconnaître sa capacité juridique à mobiliser des recettes et à les utiliser à des fins de fonctionnement et de développement. Ainsi, la mobilisation et la gestion des ressources financières constituent dès lors des piliers de l'action des collectivités locales pour un développement local durable, orienté dans la fourniture des services de base de qualité et l'amélioration des conditions de vie des citoyens communaux. Dans la commune de Savalou, deux types de ressources sont mobilisées. Il s'agit des recettes propres et des recettes extérieures.

3.1.1. Ressources propres de la commune de Savalou

Il s'agit ici des ressources budgétaires propres. Ces recettes sont mobilisées directement par la commune pour assurer non seulement le fonctionnement des organes communaux et l'administration communale, mais également assurer la réalisation des diverses infrastructures socio-économiques et communautaires. Elles sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

3.1.1.1. Recettes fiscales

Elles sont des ressources collectées auprès des contribuables à titre d'impôts et taxes locaux pour la commune. Les différents impôts et taxes auxquels est soumise la population de Savalou sont : les patentes, les licences, les contributions foncières des propriétés bâties et non bâties.

3.1.1.2. Recettes non fiscales

Elles sont des recettes issues des produits du patrimoine et des activités de la commune, des travaux, des prestations de services à savoir les produits des expéditions des actes administratifs, des actes de l'état civil et des conventions, des légalisations de signatures et des certifications, des délivrances de permis d'habiter; des droits sur les services marchands et autres prestations de services, des produits accessoires comme locations de biens meubles et immeubles de la commune ; des taxes de parcage ; des taxes sur les spectacles, jeux et divertissement, des taxes sur la publicité, des taxes sur les taxis de ville à quatre, trois ou deux roues, des redevances versées par les fermiers et l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent.

Pour pouvoir collecter ces ressources, la mairie a mis en place des stratégies. Elle a confectionné des tickets de différentes valeurs et a mis en place des équipes pour collecter les taxes dans la commune. A chaque jour de marché, les agents collecteurs de la mairie vont dans le marché pour percevoir les droits de place et les taxes sur les produits marchands. La valeur de ces taxes varie selon la superficie de l'espace occupé et la quantité du produit marchand. D'autres agents sont mis au niveau des postes de sortie de la commune et des carrières. La création du guichet unique à la mairie facilite la vente des imprimés marqués du sceau de la commune et autres recouvrement de fonds. Les frais de recasement sont payés à la recette perception. La figure 6 présente l'évolution des recettes propres de la commune de Savalou de 2003 à 2017.

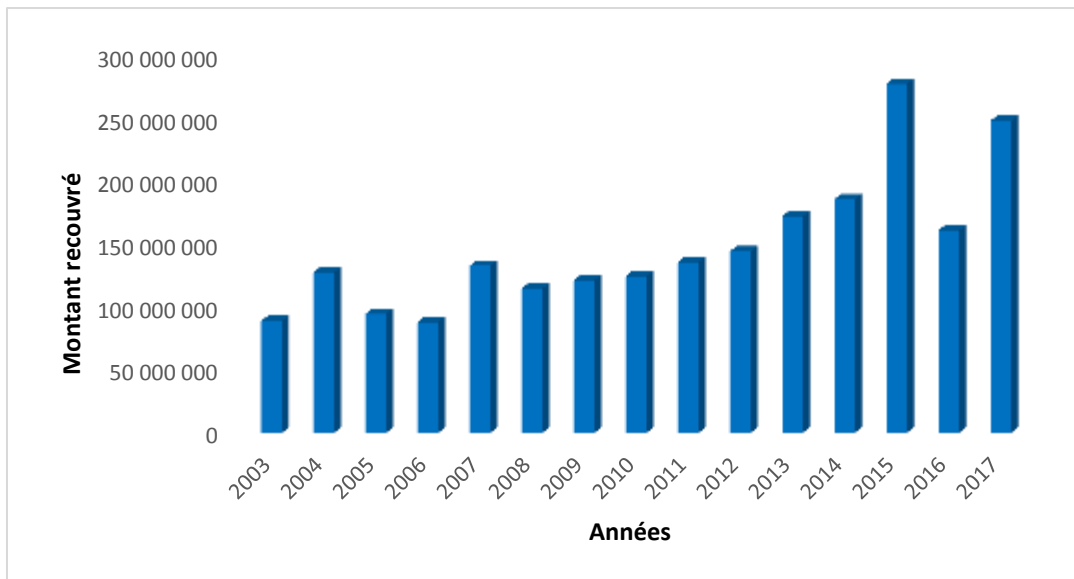


Figure 6: Évolution des recettes propres de Savalou de 2003 à 2017

Source : Mairie de Savalou 2017

L'analyse de cette figure montre que les recettes propres de la commune de Savalou ont évolué en dents de scie passant de 89 012 901 FCFA en 2003 à 127 555 215 en 2004 puis à 87 983 560 FCFA en 2006 et 132 891 815 FCFA en 2007. A partir de 2008, une évolution constante a été remarquée jusqu'en 2015 avant de chuter à nouveau en 2016. Les chutes constatées entre 2007 et 2008 et entre 2015 et 2016 peuvent être expliquées par le début de la deuxième et de la troisième mandature à l'ère de la décentralisation avec l'installation de nouveaux conseils qui ont voulu prendre le temps de mieux comprendre leur mission. Par contre le pic constaté en 2015 (277 319 964 FCFA) est dû selon les explications reçues à une recette accidentelle d'environ 95 000 000 FCFA recouvrée par la commune.

Au total, de 2003 à 2017, la commune de Savalou a mobilisé en recettes propres la somme de 2 215 937 009 FCFA pour son développement.

3.1.2. Ressources extérieures de la commune de Savalou

Elles sont composées essentiellement des subventions de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

3.1.2.1. Contribution de l'Etat au développement de Savalou

La volonté de réussir la décentralisation financière avait déjà amené le législateur à doter le Bénin d'une loi portant régime financier des communes en République du Bénin (loi 98-007 du 15 janvier 1999) et d'une Commission nationale des finances locales depuis 2002. La CONAFIL créée par décret 2008-274 du 19 mai 2008 a fait peau neuve. Elle est désormais un organe paritaire Etat-Communes. Dès lors, les finances locales ont pris place dans les débats, dans les échanges et séminaires à différents niveaux. Elles ont évolué considérablement surtout avec la mise en place en 2008 du mécanisme national de financement du développement local dénommé Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) créé par le décret 2008-276 du 19 mai 2008. Il est destiné au transfert de ressources financières au profit des communes et a pour objet :

- de mobiliser des ressources nécessaires au développement des communes et à celui des structures intercommunales;
- de concourir à la correction des déséquilibres entre les communes par un système de péréquation;
- de transférer des ressources additionnelles nécessaires aux communes pour exercer leurs compétences;
- de financer des actions de renforcement institutionnel des communes ;
- d'harmoniser les procédures de leur financement.

Ainsi, à travers ce mécanisme, l'Etat a transféré chaque année à la commune de Savalou des ressources nécessaires pour son développement. La figure 7 montre l'évolution des ressources obtenues de l'Etat de 2003 à 2017.

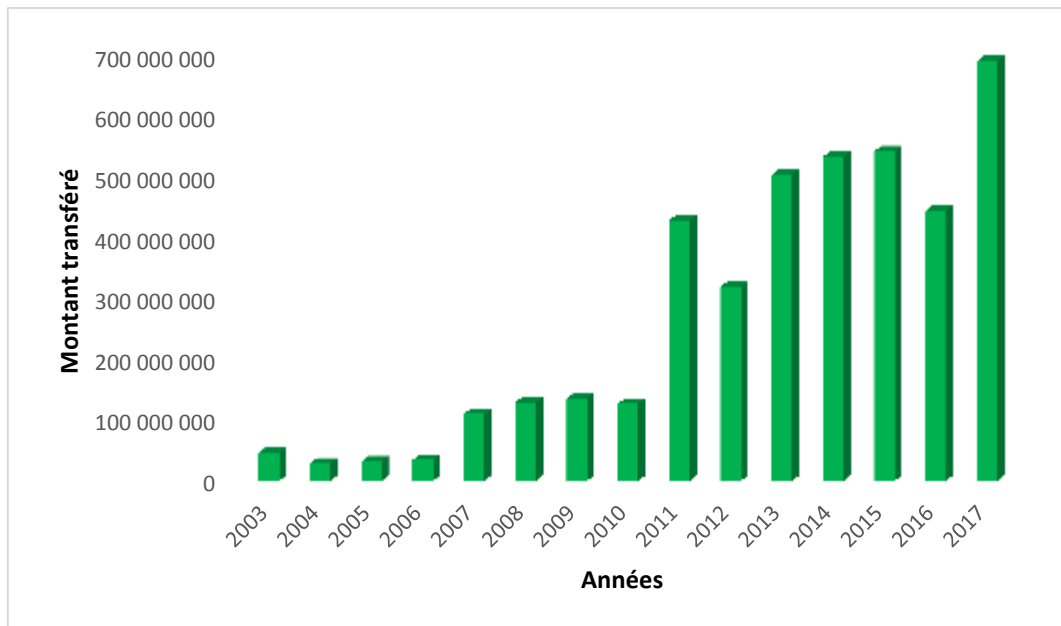


Figure 7: Évolution des subventions de l'Etat à Savalou de 2003 à 2017

Source : Mairie de Savalou 2017

Il ressort de l'analyse de la figure 7 que de 2003 à 2007, années avant la création du FADeC, l'Etat n'a accompagné la commune de Savalou que dans son fonctionnement. Ainsi les transferts reçus de l'Etat ont varié de 28 730 697 FCFA en 2004 à 110 255 945 FCFA en 2007. A partir de 2008, avec la création du FADeC, les ressources transférées à la commune ont commencé par s'accroître du fait du FADeC investissement créé, passant ainsi de 129 124 794 FCFA en 2008 à 542 149 635 FCFA en 2015 avant de chuter à 444 517 760 FCFA en 2016 puis remonté à 619 473 463 FCFA en 2017. Au total, sur la période sous revue, l'Etat a transféré à la commune de Savalou un montant de 4 104 924 597 FCFA pour son développement.

Malgré l'adhésion d'un grand nombre de partenaires au FADeC, d'autres continuent d'intervenir directement dans les communes.

3.1.2.2. Contribution des partenaires au développement de Savalou

En plus des produits des subventions ou dotations d'investissement et d'équipement allouées par l'État, la commune de Savalou bénéficie de l'assistance technique et financière d'un certain nombre de partenaires qui

interviennent à travers des projets/programmes à savoir DANIDA, PNDCC, PSDCC, PAGeFCOM, PPEA II, PASTR II, FTE, etc.... La commune bénéficie également des fruits de la coopération décentralisée à travers le Groupement Intercommunal des Collines (GIC), la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO), la Commune de Bouillon en Belgique, etc.... La figure 8 montre l'évolution de la contribution des partenaires au développement de Savalou de 2003 à 2017.

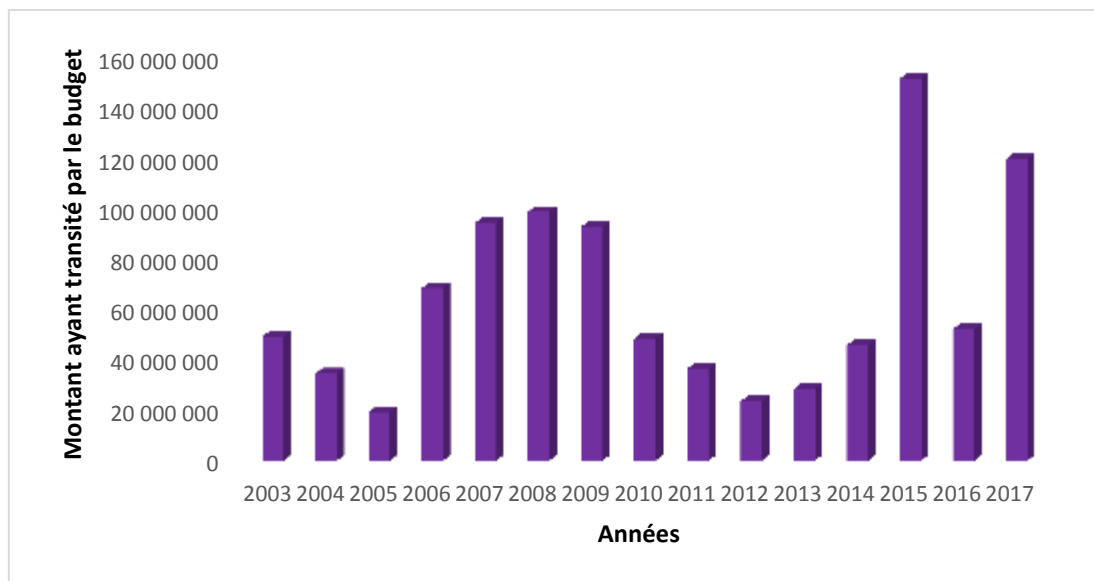


Figure 8: Évolution de la contribution des PTF de Savalou de 2003 à 2017

Source : Mairie de Savalou 2017

L'analyse de la figure 8 montre que les contributions des partenaires techniques et financiers ont également évolué en dents de scie dans la commune de Savalou. Ainsi, avant l'avènement du FADeC (2003 – 2008), les appuis des partenaires ayant transité par le budget communal sont passés de 49 317 227 FCFA en 2003 à 19 320 455 FCFA en 2005 avant d'accroître jusqu'à 98 837 577 FCFA en 2008. A partir de cette année, une chute brutale a été constatée entre 2009 et 2010. Cette chute s'est poursuivie jusqu'en 2012 avec un apport des PTF de 23 603 705 FCFA. A partir de 2013, une légère amélioration a été progressivement constatée avec un pic de 151 695 740 FCFA en 2015. Ce pic

en 2015 s'explique par l'intervention du projet intercommunal PIEPHA-C qui a réalisé une adduction d'eau villageoise (AEV) dans la commune.

Au total, l'apport des partenaires techniques et financiers ayant transité par le budget communal sur la période sous revue est estimé à 964 883 080 FCFA.

Il faut toutefois signaler que beaucoup d'autres partenaires interviennent dans la commune soit directement, soit à travers des ONG ou associations sans que les ressources ne soient transférées à la commune.

En définitive, pour son développement, Savalou a mobilisé de 2003 à 2017, 7 285 744 686 francs CFA répartis comme le présente la figure 9 ci-dessous :

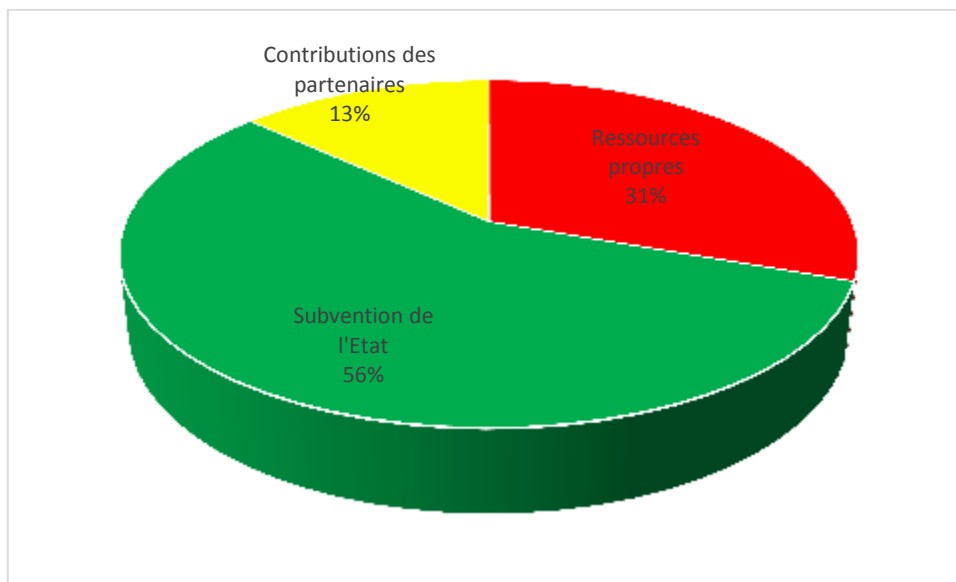


Figure 9 : Répartition des ressources mobilisées selon la nature de 2003 à 2017

Source : Mairie de Savalou 2017

L'analyse de la figure 9 montre que les ressources transférées par l'Etat sont les principales ressources utilisées par la commune pour son développement. Ces différentes recettes sont consacrées aux dépenses de fonctionnement mais surtout aux dépenses d'investissement dans la commune.

3.2.Financement du Développement local

Conformément aux articles 82 à 107 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune Savalou dispose de compétences propres en tant que collectivité territoriale

décentralisée et concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'exercice des compétences partagées.

Ainsi, de 2003 à 2017, la revue documentaire a permis de constater que 7 secteurs ont été priorités par la commune de Savalou et ses partenaires. Il s'agit notamment de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau potable, de l'aménagement des pistes rurales, des infrastructures et équipements marchands, de l'assainissement et de l'amélioration des conditions de travail de l'administration locale. Les réalisations dans ces secteurs sont diverses et variées.

3.2.1. Dans le secteur éducation

Selon les dispositions l'article 97 de la loi 97 – 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, les communes ordinaires comme Savalou sont compétentes dans la construction, l'équipement et les réparations des infrastructures dans les écoles maternelles et primaires. A cet effet, de 2003 à 2017, une somme de un milliard deux cent quatre millions neuf cent quarante un mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1 204 941 995) francs CFA a été mobilisée et a permis la construction de 48 modules de 3 classes dans les EPP, la construction de 13 modules de 2 classes dans les EM, la construction de 64 bloc de latrines dans les écoles, l'acquisition de 3586 tables-bancs et la réfection des 28 salles de classes dans 20 écoles de la commune, en témoignent les images suivantes.



Planche 3 : Quelques réalisations du secteur éducation

Prise de vue : AHOSSI, octobre 2018

La planche 3 montre quelques réalisations dans le secteur de l'éducation à savoir le module de 3 classes plus bureau et magasin à l'EPP Doumè-B dans l'arrondissement de Doumè, réalisé sur FADeC non affecté 2013 (photo 3.1), le module de 3 classes plus bureau et magasin à l'EPP de N'Dasso 2 (photo 3.2) , le module de 2 classes à l'EM de Attakè (photo 3.3), un module de latrine à 4 cabines à l'EPP Bagandoho dans l'arrondissement de Aga (photo 3.4).

3.2.2. Dans le secteur de la santé

L'article 100 de la loi 97 – 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose que « la commune a la charge de la réalisation, de l'équipement et des réparations des centres publics de santé ..., au niveau de l'arrondissement, du village ou du quartier de ville ». Conformément à cette disposition, la commune de Savalou a, de 2003 à 2017 mobilisé environ trois cent cinquante-sept millions huit onze mille six cent cinquante-quatre (357 811 654) francs CFA. Ces fonds mobilisés ont permis la réalisation partielle des CSA de de Djalloukou, Kpataba et Logozohè ; la construction d'un dispensaire à N'gbèhan ; Réhabilitation du CSA de Doïssa ; la construction des UVS de Lama, Kpakpassa et Kitikpli, la construction du logement infirmier d'Ottola ; la poursuite des travaux de construction d'une morgue à l'hôpital de zone de Savalou, l'achèvement de la construction de la maternité de Médétèkpo , la réfection de la toiture du dispensaire du centre de santé de Savalou, la construction d'un logement infirmier au CSA de Gobada, la construction d'un module de latrines à 2 cabines et 2 douches au CSA de Gobada, la construction d'une UVS à Sogo ; la construction et l'équipement en panneaux solaires de la maternité isolée de Coffé Agballa et la construction d'une maternité et du logement de l'infirmier à Doïssa.

3.2.3. Réalisation dans le secteur de l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi 97 – 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin qui stipule

que « *La commune a la charge de la fourniture et de la distribution d'eau potable, ...* », la commune et ses partenaires ont mobilisé un milliard cinq cent soixante millions cent soixante-douze mille cent soixante-douze (1 560 172 172) francs CFA pour la réalisation de 7 puits à grand diamètre, 87 forages munis de pompe à motricité humaine, 5 adductions d'eau villageoise (AEV) (Ottola, Djalloukou, Konkondji, Lahotan et Ouèssè), d'un poste d'eau autonome (PEA) ; la réhabilitation de 56 forages en panne et l'extension de 3 AEV. La planche 4 montre quelques réalisations dans le secteur.



Planche 4 : quelques réalisations dans le secteur de l'AEP

Prise de vue : AHOSSI, octobre 2018

La planche 4 montre les châteaux d'eau des AEV de Lahotan et de Konkondji dans l'arrondissement de Djalloukou (photo 4.1 et 4.2) ; le PEA de Ahossèdo dans l'arrondissement de Agbado avec le cofinancement de l'ONG DCAM BETHESDA (photo 4.3) et une borne fontaine de l'AEV de Lahotan (photo 4.4).

3.2.4. Réalisations dans le secteur de l'aménagement des pistes rurales

Le désenclavement de toutes les localités de la commune a toujours été une priorité des autorités communales et de certains de leurs partenaires. C'est ainsi que entre 2003 et 2017, la commune de Savalou a mobilisé un milliard quatre cent soixante-deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent deux (1 462 588 202) francs CFA pour la réalisation d'études de faisabilité pour 10 Km de voie, l'ouverture et l'aménagement de 211,5 Km de piste rurale, l'acquisition d'une niveleuse ; l'entretien courant (chaque année) d'environ 70

Km par l'approche participative de Haute Intensité de Main d'Œuvre ; la réalisation de travaux confortatifs sur le pont Médétèkpo situé dans l'arrondissement de Kpataba ; l'aménagement de la piste Aglamidjodji – Iroukou et l'entretien de 50 km de voies urbaines. La planche 5 présente quelques investissements réalisés dans le secteur.



Planche 5 : réalisations dans le secteur piste rurale
Prise de vue : AHOSSI, Août 2018

La planche 5 montre l'aménagement d'une voie urbaine par la niveleuse acquise par la commune (photo 5.1), l'ouverture d'une voie urbaine à Zongo dans l'arrondissement de Agbado par une bulle (photo 5.2), des femmes en plein travaux d'aménagement de la piste Aglamidjodji – Iroukou selon la méthode HIMO (photo 5.3) et la piste Aglamidjodji – Iroukou après aménagement (photo 5.4).

3.2.5. Réalisations des infrastructures et équipements marchands

Entre 2003 et 2017, une somme de trois cent quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-douze (345 380 792) francs CFA a été mobilisée pour la réalisation de divers équipements marchands à savoir 60 boutiques-ateliers, 36 hangars dans les marchés de Ottola, Doumè, Konkondji, Tchetti et Savalou centre, une boucherie dans le marché central, 3 magasins de stockage et la construction partielle du marché à bétail de Konkondji. La planche 6 montre quelques réalisations du secteur.



Planche 6 : quelques réalisations dans le secteur des équipements marchands

Prise de vue : AHOSSI, octobre 2018

La planche 6 présente quelques hangars réalisés dans les marchés de Savalou et de Logozohè (photos 6.1 et 6.2), des boutiques réfectionnées sur financement du FADeC non affecté (photo 6.3) et la plaque indiquant le marché à bétail de Konkondji réalisé avec l'appui financier de la commune de Bouillon en Belgique (photo 6.4).

3.2.6. Réalisations dans le secteur de l'assainissement

La commune de Savalou a mobilisé pour l'amélioration de son cadre de vie une somme de cent vingt millions trois cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-quatre (120 343 784) francs CFA. Au titre de réalisations faites entre 2003 et 2017 on peut citer la construction de 22 modules de latrines dans les lieux publics, les écoles et centres de santé, 16 latrines familiales de type ECOSAN, 52 latrines familiales de type Mozambique, l'acquisition de 56 PEP et 56 DLM ; la confection de 1500 poubelles, l'acquisition de 4 tricycles, 4 charrettes et d'un lot d'équipement d'assainissement comme en témoigne la planche 7.



Planche 7 : Quelques réalisations du secteur assainissement

Prise de vue : AHOSSI, octobre 2018

La planche 7 montre à travers la photo 7.1 un module de latrine à 4 cabines réalisé à la maison des jeunes de Savalou avec l'appui financier de l'ONG DCAM BETHESDA, des tricycles et des poubelles acquis sur financement de la coopération décentralisée avec la commune de Bouillon pour la collecte des déchets solides ménagers (photos 7.2 et 7.3) et des PEP et DLM acquis sur financement du PIEPHA-C pour accompagner l'adoption de comportements sains en matière d'hygiène et d'assainissement dans les écoles maternelles et primaires.

3.2.7. Réalisations dans l'administration locale

Les investissements réalisés dans ce secteur sont estimés à trois cent soixante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-quatre (364 496 884) francs CFA. Cette somme a servi à la construction partielle de l'hôtel de ville, la dotation des services de la mairie en matériels informatiques, la dotation de tous les arrondissements de machines à écrire, l'acquisition de matériels roulant, l'autonomisation de la cellule RFU, la réhabilitation de 05 bureaux d'arrondissements, la fourniture de matériels et mobiliers pour l'équipement des bureaux d'arrondissement, la fourniture de mobiliers pour l'équipement de la salle de la Commission Communale de Passation des Marchés Publics de Savalou, la construction du niveau 1 du bloc administratif de la Mairie, la réfection du bâtiment abritant le cabinet du Maire et la salle de réunion de la Mairie, l'assainissement partiel de la cour et aménagement de la clôture de l'hôtel de ville, la construction du bâtiment abritant les bureaux d'arrondissement d'Attakè, l'acquisition de mobiliers de bureaux et des pièces de rechange des ouvrages hydrauliques, l'acquisition de 40 motos et l'acquisition d'un véhicule de commandement. La planche 8 montre quelques réalisations dans le secteur.



Planche 8 : Quelques réalisations du secteur administration locale

Prise de vue : AHOSSI, octobre 2018

La planche 8 montre en photo 8.1 quelques chaises acquises pour la salle de réunion de la mairie, en photo 8.2, un modèle de fauteuils codifié acquis pour les autorités communales et chefs de services, en photo 8.3 une imprimante et en photo 8.4 un bloc administratif de la mairie. Toutes ces réalisations ont été faites sur le FADeC non affecté.

Au total, selon les données disponibles, la commune de Savalou a investi dans ces 7 secteurs pendant la période sous revue une somme de cinq milliards quatre cent quinze millions sept cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois (5 415 735 483) francs CFA. La figure 10 montre la synthèse de la répartition des investissements.

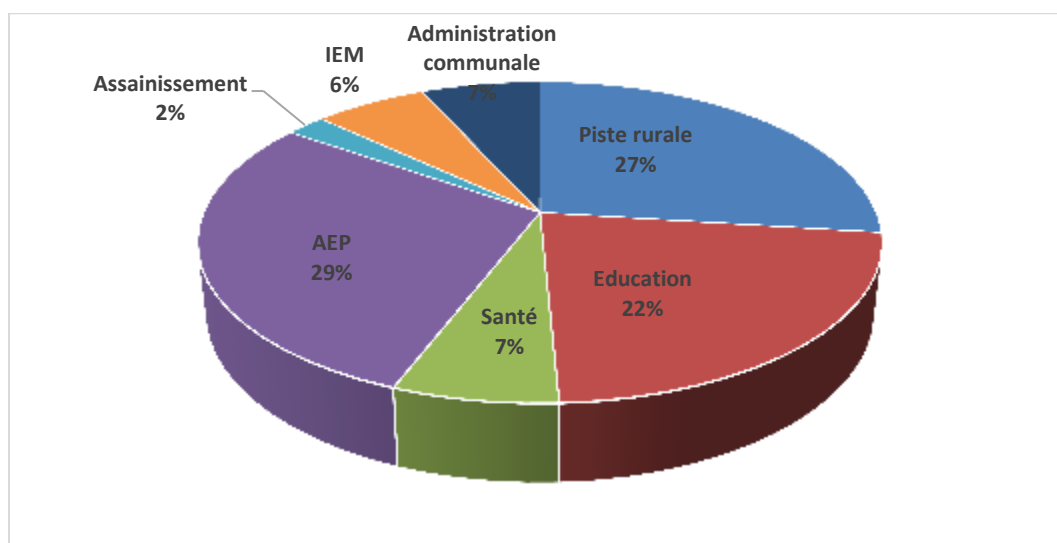


Figure 10 : Répartition des investissements par secteur

Source : Enquête de terrain, octobre 2018

Il ressort de l'analyse de la figure 10 que le secteur eau est le secteur ayant reçu plus d'investissement évalué à 1 560 172 172 FCFA soit 29 % du total mobilisé. Il est suivi respectivement des secteurs piste rurale 1 462 588 202 FCFA soit 27 % et éducation 1 204 941 995 FCFA soit 22 %. Ces nombreuses réalisations n'ont été possibles que grâce à la contribution de l'Etat et des partenaires techniques et financiers. C'est donc grâce aux concours de l'état et de ses partenaires au développement que la commune a pu atteindre ce niveau de développement.

Il faut aussi souligner que ces montants ne prennent pas en compte les réalisations directes de l'Etat, de certains partenaires et des particuliers.

En définitive, la commune de Savalou a mobilisé de 2003 à 2017 pour son développement 5 415 735 483 francs CFA qui lui ont permis la réalisation de plusieurs infrastructures. Toutes ces réalisations concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations à la base qui sont de plus en plus des bénéficiaires passifs. Il a été jugé opportun de recueillir les perceptions de cette population bénéficiaire des actions de développement.

CHAPITRE IV : PERCEPTIONS DES POPULATIONS SUR LA DECENTRALISATION ET PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Ce chapitre fait le point des différentes perceptions des acteurs communaux sur le niveau de développement de la commune à l'ère de la décentralisation, le niveau de participation des populations dans la commune de Savalou et les suggestions pour un réel développement local.

4.1. Perceptions des acteurs communaux

Les perceptions des bénéficiaires recueillies lors des entretiens réalisés les élus, personnel de l'administration, acteurs de la société civile et les bénéficiaires des réalisations de la commune, rapportées aux données collectées montrent bien la contribution de la décentralisation au développement de Savalou.

4.1.1. Perceptions sur la décentralisation

Sur un total de 276 personnes interviewées, 270, soit 98% ne cachent pas leur satisfaction de voir des élus locaux (leurs frères) aux affaires au niveau local. Aussi, pensent-elles que la décentralisation a rendu plus facile l'établissement de pièces administratives telles que les pièces d'identité et les actes de naissance. Mais, environ 66 % d'entre eux ne sont pas totalement satisfaits pour plusieurs raisons. On peut citer entre autres :

- ✓ *l'accentuation des rivalités partisans au niveau local. Le maire élu se méfie des autres membres du conseil et cherche à travailler en comptant seulement sur ses partisans ;*
- ✓ *la pression fiscale de plus en plus forte sans une explication sur la destination des taxes recouvrées ;*
- ✓ *la cherté de la vie.*

De même, plusieurs dysfonctionnements ont été soulevés par ces derniers, parmi lesquels :

- ✓ le déficit de communication ;

- ✓ la méconnaissance par les populations des textes qui régissent la décentralisation ;
- ✓ l'insuffisance et la non qualification d'un grand nombre d'agents ; ce qui entraîne le cumul des responsabilités ;
- ✓ l'insuffisance des moyens financiers pour faire le recrutement de cadre compétent ;
- ✓ la prise en otage des conseillers communaux par les responsables des partis politiques représentés au plan local au point où les conseils communaux sont secoués par des crises et des tentatives de destitution du Maire ;
- ✓ l'insuffisance de transfert des compétences et des ressources quoique de gros efforts ont commencé depuis 2008 permettant ainsi à la commune de réaliser des infrastructures socioéconomiques.

4.1.2. Perceptions sur les conditions de vie des populations

Deux questions posées aux personnes enquêtées ont permis d'apprécier leurs perceptions de l'évolution des conditions de vie des populations de la commune.

Il s'agit de :

1. depuis l'avènement de la décentralisation à Savalou, avez-vous senti une amélioration dans les conditions de vie des populations ?
2. comment appréciez-vous les conditions de vies des populations à l'ère de la décentralisation ?

Ainsi, après dépouillement, 91 % des enquêtés affirment constater une amélioration dans les conditions de vie des populations. Ce constat d'amélioration a été expliqué en grande partie par l'accès de plus ou moins facile à l'eau potable et aux soins de santé, l'existence de plus en plus de salles de classes en matériaux définitifs dans les écoles de la commune et le désenclavement progressif des localités de la commune.

Toutefois, la plupart des enquêtés au niveau des villages ont souhaité voir des actions concrètes de la commune dans leur principale activité économique qu'est l'agriculture. La figure 11 présente la synthèse des atouts et contraintes au développement de la Commune selon la perception des populations.

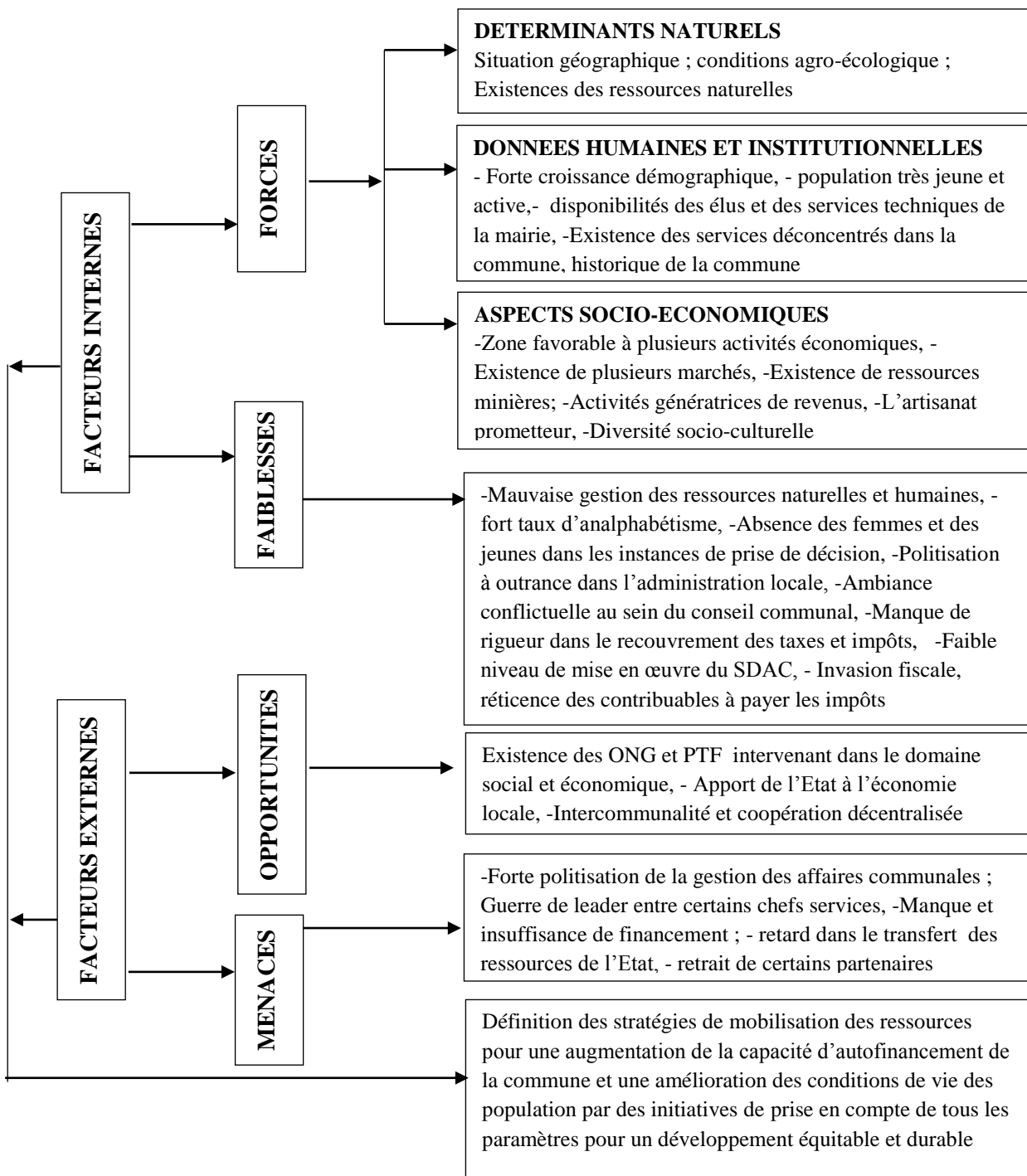


Figure 11 : Modèle SWOT appliqué à l'étude d'impact de la politique de décentralisation sur le développement local dans la commune de Savalou (Bénin).

Source : Enquête de terrain, octobre 2018

4.1.3. Perceptions du lien entre décentralisation et développement local

L'amélioration des conditions de vie des populations constatée est-elle due au système de décentralisation ? Si oui, pourquoi ? Si non pourquoi ?

Telles sont les questions posées aux personnes enquêtées pour apprécier leurs perceptions du lien qui existe entre la décentralisation et le développement local. Il ressort du dépouillement que 93 % des enquêtés estiment que le niveau de développement actuel de la commune est lié à la décentralisation en cours dans le pays.

En effet, selon les populations rurales, leur proximité avec les décideurs (élus communaux) rend plus facile la réalisation de leurs besoins qu'elles soumettent directement. Selon le chef du village de Damè dans l'arrondissement de Lahotan « *en 2013, nous avons fait une délégation pour aller voir le Maire qui est de chez nous dans son bureau à Savalou pour lui parler de l'état délabré de notre école maternelle et des mauvaises conditions d'apprentissage nos enfants dans cette école. La réaction du Maire a été prompt parce que l'année qui a suivi, un module de deux classes plus bureau et magasin plus module de latrines a été construit. Imaginez si la demande avait été faite directement à l'état central peut-être qu'à ce jour nous serons encore dans l'attente* ».

Mais pour le personnel de l'administration et la plupart des élus, cette amélioration des conditions de vie des populations est exclusivement due à la mise à disposition par l'état des subventions à travers les différents types de FADeC sans lesquelles la commune ne peut faire aucune réalisation.

Ces déclarations ont été confirmées par un certain nombre de données collectées lors de la revue documentaire.

En effet, d'après les informations recueillies, il est fait obligation aux communes de réserver une partie de leurs recettes de fonctionnement (20 %) pour les investissements. Le croisement entre les recettes et les dépenses de fonctionnement a permis d'obtenir les résultats présentés dans la figure 12.

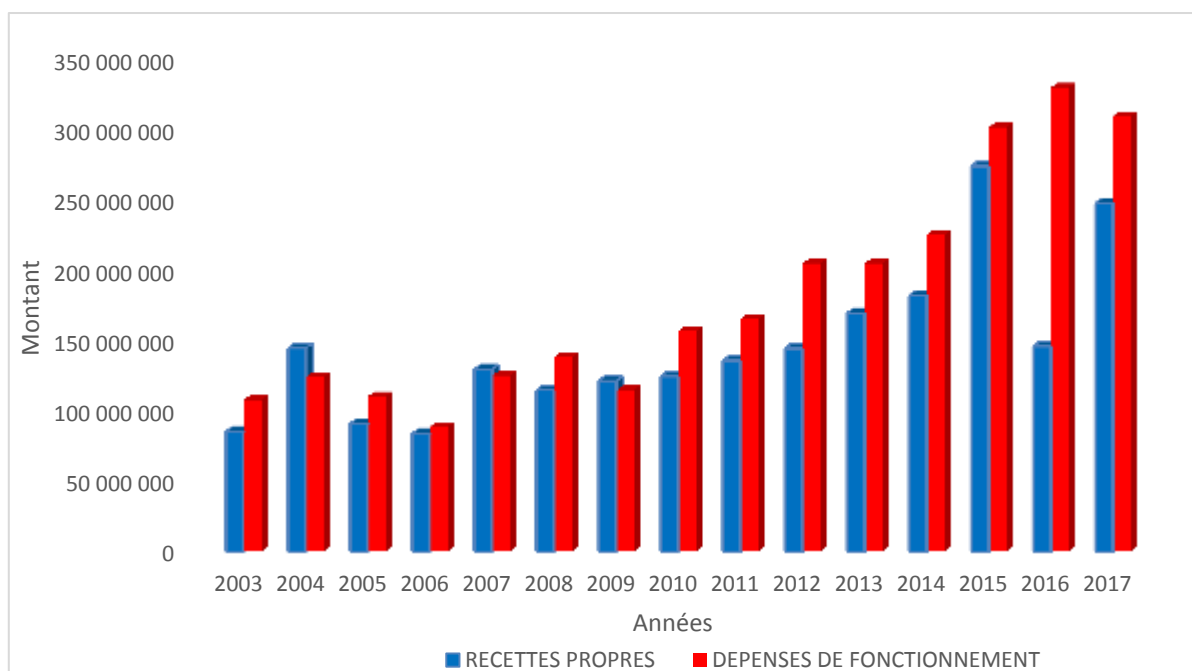


Figure 12 : Evolution des recettes propres par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2003 à 2017

Il ressort de l'analyse de la figure 11 que de 2003 à 2017, les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes propres de la commune à l'exception des années 2004, 2007 et 2009 où la commune a obtenu un résultat positif respectivement de 20 316 843 francs, 4 430 583 et 6 480 341. Le cumul des recettes propres s'élève à 2 191 769 221 francs CFA contre des dépenses cumulées estimées à 2 706 889 635 francs CFA soit une différence de -515 120 414 francs CFA. Ce qui signifie que la commune n'a jamais eu les moyens nécessaires pour faire des investissements sans l'apport de l'Etat et des partenaires. Ce qui confirme, par conséquent, la première hypothèse selon laquelle les ressources transférées par l'Etat sont déterminantes pour le développement de la commune de Savalou.

4.2.Participations des populations au développement local

Le processus de décentralisation se fait pour la population et avec la population. Ainsi, les populations à la base sont considérées comme l'un des principaux acteurs du développement local. On ne peut donc pas parler de participation

effective à la gestion de la cité sans une forte implication des populations dans les actions de développement local.

4.2.1. Participation citoyenne à la gestion de la commune de Savalou

Dans la commune de Savalou, la participation des populations à la gestion communale est diversement appréciée. Selon les enquêtes de terrain, 60 % des enquêtés ont le sentiment de ne pas participer aux actions de développement de la commune, 30 % affirment ne participer que quelques fois à des réunions de la mairie. Les 10 % restant qui pensent participer aux actions de développement de la commune affirment ne participer que par le biais du paiement des taxes et impôts locaux. On en déduit donc que la participation des populations n'est pas effective. Selon un conseiller de village de Lozin dans l'arrondissement de Kpataba *« Nous ne participons pas véritablement à la gestion de la commune car on ne nous associe pas vraiment à cette gestion comme il le faut, même pour les activités de développement nous concernant et cela est regrettable »*.

Aussi, 85 % personnes enquêtées dans les villages affirment n'être informées de rien, dans la plupart du temps, comme le soulignent les propos du président des jeunes du village Tchetti *« Les représentants des différentes communautés de base que les élus communaux invitent aux sessions ordinaires du conseil communal, ou à des réunions qu'ils soient chefs de villages ou de quartiers ou même conseillers communaux, sont coupés des populations qu'ils représentent parce qu'ils ne communiquent pas avec elles comme le demande la loi »*.

Par contre, pour les autorités locales, les populations sont impliquées à plusieurs niveaux dans le processus de développement. Tout d'abord, conformément au guide national d'élaboration du PDC, le processus du diagnostic démarre du niveau village où des assemblées générales villageoises sont organisées, puis au niveau arrondissement, les acteurs villageois sont regroupés pour faire la synthèse des priorités de l'arrondissement. Ce n'est qu'après cela que les ateliers communaux démarrent avec la participation de quelques représentants villageois comme présenté dans la figure 13. Aussi, des représentants de la société civile

sont-ils impliqués autant que possible dans les réunions de planification annuelles et d'élaboration du budget.

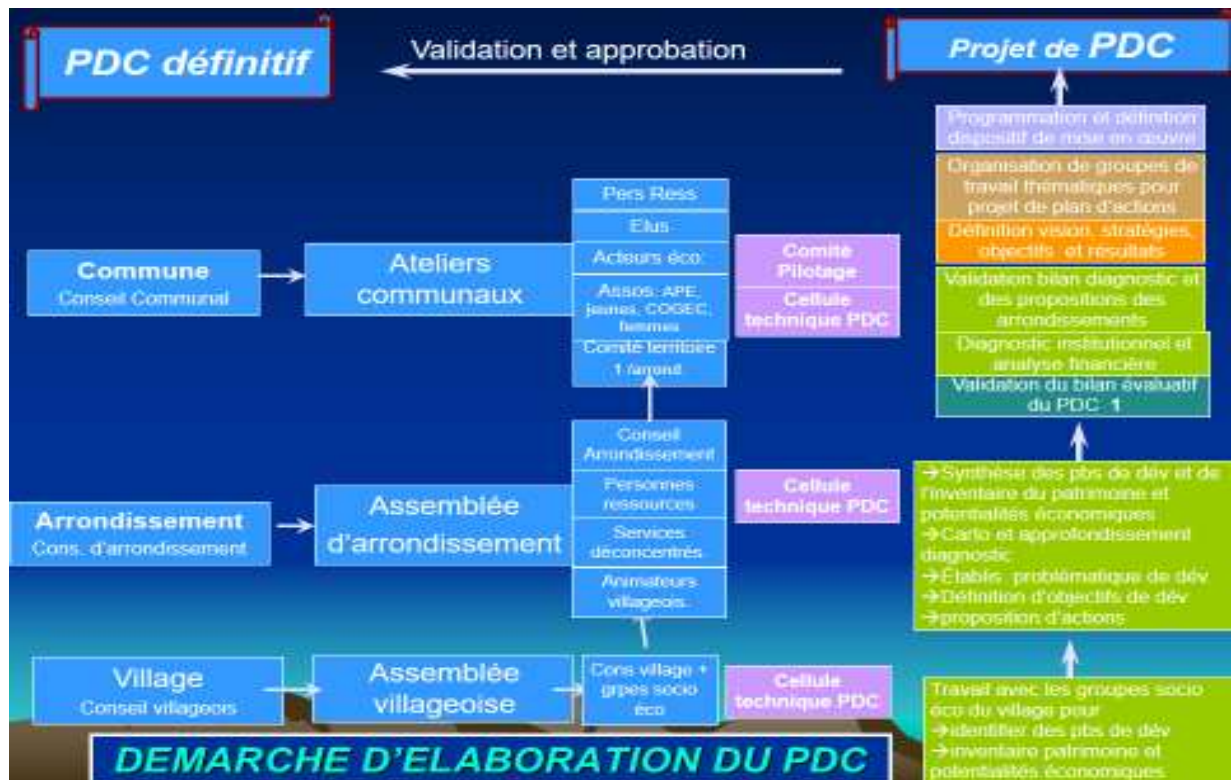


Figure 13 : schéma de la démarche d'élaboration du PDC

Source : Mairie de Savalou, septembre 2011

La figure 13 présente la démarche d'élaboration du PDC qui part du bas (niveau village) vers le haut (niveau commune) avec les acteurs impliqués et les produits obtenus.

Ensuite des représentants de la population sont invités à certaines réunions de planification. Ces propos des autorités locales sont confirmés par environ 10 % des citoyens interrogés qui reconnaissent, avoir participé à des réunions au niveau de la mairie. C'est le cas de la présidente du groupement de femmes Nouwagnon de Koutago dans l'arrondissement de Kpataba qui affirme que « *De temps en temps, nous allons assister à des réunions à la mairie sur invitation du maire* ». Selon un responsable de la cellule de participation citoyenne de Savalou, « *la mairie nous invite effectivement aux sessions du conseil communal,*

mais l'on nous associe à ces sessions en qualité de spectateurs puisqu'on ne nous donne pas vraiment la parole ».

Par ailleurs, 70 % des personnes interrogées affirment que les autorités ne se contentent que d'afficher quelques décisions et délibérations du conseil communal et 30 % pensent que la communication ne porte que sur le recouvrement des taxes et plus souvent sur des communiqués divers. Les entretiens ont également révélé que les acteurs communaux eux-mêmes pensent à 80 % que le mécanisme de communication mis en place n'est pas adapté à une forte implication des populations. A cet effet, ils proposent la mise en place d'une stratégie efficace de communication basée sur les deux radios locales existant avec lesquelles la mairie a déjà de contrat. Ce qui confirme la deuxième hypothèse selon laquelle les populations de Savalou participent peu à la mise en œuvre des actions de développement.

4.2.2. Participation des autres acteurs de la commune

De façon collective, les populations à la base sont regroupées en groupements, organisations professionnelles, associations de développement et coopératives. Ces derniers participent à la réalisation des projets de développement en menant des actions importantes sur les plans socio-économique et environnemental. Plusieurs actions sont à l'actif de ces derniers dans la commune de Savalou.

Les ONG contribuent également au développement de la commune dans les domaines de l'agriculture et la protection de l'environnement (PEH-BENIN ONG) ; de l'éducation et de la santé (RACINES ONG), de l'assistance sociale (PERLE SOCIALE ONG), de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable (DCAM BETHESDA). Ces ONG soutiennent aussi les activités génératrices de revenus par la mise en place de microcrédit, l'organisation des séances de formation et sensibilisation des femmes sur les techniques de transformation, la gestion des ressources financières, etc....

Pour ce qui concerne la diaspora, elle regroupe les ressortissants de la commune de vivant à l'extérieur et exerçant des fonctions importantes. Il s'agit entre

autres des opérateurs économiques, des cadres des ministères ou institutions sous régionales, régionales ou internationales, des parlementaires, des leaders politiques et des ministres. Ces derniers financent parfois de façon individuelle la construction des ouvrages à caractère public comme des modules de classes, des forages, des équipements médicaux, etc...

Enfin, pour un développement local inclusif et durable de la commune, quelques suggestions ont été formulées.

4.3.Suggestions pour un développement local durable

Au regard de l'analyse de la photographie de la commune de Savalou entre 2003 et 2017, les acteurs communaux peuvent s'estimer heureux par rapport à leur marche sur le chemin du développement local. Cependant, ils peuvent mieux faire si les ressources financières mobilisées étaient un peu plus consistants ; car beaucoup de projets prévus dans les PDC restent encore non exécutés faute de disponibilités financières.

Pour ce faire, les autorités communales se doivent de mobiliser tous les acteurs pour relever ensemble les défis majeurs qui s'imposent à la commune afin de gagner le pari du développement local à Savalou. Il s'agit de :

1. Actualiser le SDAC et élaborer les autres documents de planification urbaine (POS, PU, PL, ...) tels que indiqués à l'article 84 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.
2. Communiquer autour du PDC comme un document de référence et un outil de développement afin que toutes les interventions y prennent leur source : faire du PDC une boussole collective.
3. Augmenter de façon considérable le taux de mobilisation des ressources propres de la Commune afin de pouvoir réaliser des investissements sur fonds propres gage d'une autonomie certaine ;
4. Développer la communication institutionnelle : faire le marketing de la Commune tant à l'intérieur qu'à l'extérieur avec une approche collective

conduite par tous ses fils afin de mieux se faire connaître et capter des ressources additionnelles pour son développement ;

5. Reprendre le programme de développement de l'entrepreneuriat pour consolider les bases de l'économie locale à travers la dynamisation du Centre Communal pour la Promotion de l'Entrepreneuriat de Savalou (CCPE), la Maison de l'agriculture et l'Agence de Développement du Tourisme. C'est à ce prix que le défi de la promotion de l'économie locale et de l'emploi des jeunes pourra être relevé ;
6. Saisir toutes les opportunités par la mise en œuvre des nouvelles activités à travers la mobilisation et la responsabilisation des communautés dans les actions de développement ;
7. Développer le partenariat public-privé
8. Assurer la gestion durable des ressources naturelles
9. Parvenir à créer une union sacrée de tous les fils et filles de la commune autour du développement de leur territoire,

Car comme l'a dit Ogouwalé (2002), tout le monde s'accorde à reconnaître que l'avenir des collectivités décentralisées, le financement de leur développement dépendront des forces vives locales, de la mobilisation des ressources naturelles, financières ainsi que de la capacité des leaders à mobiliser les populations autour des projets pertinents de développement.

CONCLUSION

La présente étude sur la contribution de la politique de décentralisation au Bénin sur le développement local dans la commune de Savalou a permis de faire l'état des lieux des différentes ressources mobilisées et des réalisations faites avec ces recettes, d'analyser la contribution de l'Etat au développement de la commune et de proposer des défis à relever pour assurer un développement harmonieux et participatif de la Commune.

L'état des lieux des ressources mobilisées révèle que de 2003 à 2017, la commune de Savalou a mobilisé pour son développement la somme de 7 285 744 686 francs CFA dont environ 69 % apportés par l'Etat et les autres partenaires. La commune a pu recouvrer comme recettes propres 2 215 937 009 francs soit 31 %.

Ces ressources ont permis de réaliser des infrastructures dans sept (7) secteurs prioritaires qui sont respectivement l'approvisionnement en eau potable (29 %), piste rurale (27 %), éducation (22 %), santé (7 %), administration communale (7%), infrastructures et équipements marchands (6 %) et assainissement (2 %).

A l'analyse des perceptions des populations bénéficiaires et acteurs communaux, il ressort que 98 % des personnes enquêtées ne cachent pas leur satisfaction de voir des élus locaux aux affaires au niveau local. Mais, environ 66 % d'entre eux ne sont pas satisfaits pour plusieurs raisons et dysfonctionnements constatés au niveau du conseil communal. 91 % des enquêtés affirment constater une amélioration dans les conditions de vie des populations. Ce constat d'amélioration a été expliqué en grande partie par l'accès de plus ou moins facile aux services sociaux de base. De même, 93 % des enquêtés estiment que le niveau de développement actuel de la commune est lié à la décentralisation en cours dans le pays car sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement de la commune ont toujours été plus élevées que les recettes propres. En ce qui concerne la participation des populations aux prises de décisions pour le

développement de la commune, 60 % des enquêtés ont le sentiment de ne pas participer aux actions de développement de la commune, 80 % estiment que le mécanisme de communication mis en place n'est pas adapté à une forte implication des populations.

Pour ce faire, des propositions de stratégie efficace de communication ont été faites et des suggestions formulées afin dans une démarche participative, individuellement et/ou collectivement chaque fils et fille de Savalou se sente acteurs du développement de sa localité.

C'est pourquoi il est souhaitable que d'autres analyses ou études aient lieu pour davantage contribuer à instaurer au Bénin en général et à Savalou en particulier, un cadre adéquat pour un développement local inclusif, mieux conduit et prospectif.

BIBLIOGRAPHIE

ADJAHO, R., (2002) : Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde : état sommaire et enjeux ,1ère Ed., COPEF, Cotonou, 194p.

ADOMOU A. (2008) : Décentralisation et gouvernance de l'eau en milieu rural au Bénin : cas de la commune de Toffo, département de l'Atlantique, Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée, IUB. Bénin, 80p.

AGRAWAL, A., RIBOT, J. (1999) : Accountability in decentralization : A Framework with south asian and African cases. Journal of developing areas, 33, 473-502.

AHOUNDJINO, G. NOUTAÏS, E. (1993) : Association de développement, élus locaux et commandement territoriale, Abomey-Calavi, FLASH /UNB, 138p.

ALI, A.A.N. (2010) : La gouvernance locale dans la commune urbaine de Bouza au Niger, Master rapport, option urbanisme.

AMOUZOUVI D. (2015) : Sociologie du Développement, UAC, 66 p.

ANGEON, V. CALLOIS, J.M. (2005) : Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? , *Économie et institutions*, mis en ligne le 31 janvier 2013, consulté le 16 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ei/890> ; DOI : 10.4000/ei.890.

AKOBI I. (2009) : Comment promouvoir le développement local dans le contexte de la décentralisation au Bénin? 49p.

ASSEMBLEE NATIONALE DU BENIN, Loi 97-029 du 15 janvier 1990 portant organisation des communes en République du Bénin

AZIAN, D., D (2015) : Gouvernance locale dans la commune d'Adjohoun : atouts, résultats, contraintes et perspectives, Mémoire de Master II, Université d'Abomey Calavi, 2015

BANKOLE, A. (1993) : Développement international, le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises, 96p.

BENNETT R. (1990) : Decentralization, local governments and markets, Oxford; Clarendon Press, Oxford.

BIRD R. ET VAILLANCOURT F. (1997) : Décentralisation financière et pays en développement : concept, mesure et évolution. Cahier de recherche, Université de Montréal.

COULMIN, P. (1984) : Décentralisation : la dynamique du développement local ; clés pour la stratégie nouvelle de développement, paris édition ouvrière, UNESCO. www.amazon.fr/décentralisation...dynamique-développement

CHABI G., 2011. Stratégies endogènes de financement du développement communautaire dans la commune de Kouandé. Mémoire de maîtrise de Géographie, UAC, FLASH, 82 p.

DABIRE, B. BICOMBE, L.P. (1996) : Développement local et gestion des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne, Douala, IRD-AC.<http://www.openlibrary.org>.

DANSOU, S. (2013) : Problématique du développement local dans la Commune de Djakotomey, 106p.

DEBERRE, J.C. (2007) : Décentralisation et développement local, Afrique contemporaine 2007/1, N°221,pp.45-54. [http://www.cairn.info/revue/afrique-contemporaine-2007-1-page-45.htm# n°1](http://www.cairn.info/revue/afrique-contemporaine-2007-1-page-45.htm#n°1).

DEGBEKO, W. (2010) : la participation des populations à la gestion des affaires locales dans la Commune de Dogbo., Mémoire de DEA de sociologie, EDP/ FLASH/ UAC, 107p

DIALLO, S. (2006) : Dynamiques frontalières et développement local urbain dans le contexte de la décentralisation : le cas de la commune de Rosso Sénégal. Mémoire de DEA, « Aménagement, Environnement et Développement » Option : Espaces et sociétés urbaines, Université Gaston Berger, UFR sciences et lettres, Formation Doctorale de Géographie. [sur www.memoireonline.com]

DJIHOUN, M. C. H. (2007) : Développement local participatif dans un contexte de décentralisation : bilan de l'expérience SNV-Bénin dans le cadre de l'appui au renforcement de capacité des communes de Coby et de Boukoumbé dans l'Atacora-Ouest. Mémoire de DESS/Développement et gestion de projet ; Institut Universitaire du Bénin Géographie 113p

DOSSOU, K., R. (2018) : Développement local face aux problèmes administratifs et managériaux dans la commune de Savalou, Mémoire de Master, Université d'Abomey Calavi, 139p

DOLY, C. (2010) : Décentralisation, aménagement du territoire et développement local, Mémoire de Master de recherche en aménagement du territoire, Université de Ouagadougou, 79p.

FANOUE, J. (2010) : Théories, concepts du développement local et de la décentralisation, cours master1, UADC, Cotonou, 17p.

FISSOU K, (2004) : La commune au carrefour des tutelles : Jeux, enjeux et défis, www.dschangshuss.net.

HOUEE, P. (1992) : La décentralisation : territoires ruraux et développement, édition syros, tome 12.

ILBOUDO, Y. P. (2009) : le développement local face à la politique de décentralisation, Master II R, Ecole doctorale en dynamique des espaces et sociétés / Université de Ouagadougou

KY, A. (2010) : Décentralisation au Burkina-Faso : une approche en économie institutionnelle. Thèse de Doctorat à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg (Suisse) 256p.

LALLEYE, M. (2003) : La décentralisation et le développement des territoires au Bénin. Paris, L'Harmattan

LAUZON N. ET BOSSARD L., 2005 : Processus de décentralisation et développement local en Afrique de l'Ouest. Communication d'Atelier Régional Afrique de l'Ouest. Bruxelles. Belgique. 13pages.

Mairie de Savalou (2011) : Plan Communal de Développement, 165p.

Mairie de Savalou (2016) : Rapport du bilan évaluatif du PDC 2, 79p

MAMAM, D. (2017) : Infrastructures d'assainissement et développement local dans la commune de Parakou, Mémoire de Master, Université d'Abomey Calavi, 95p

MDGLAAT (2008) : Guide d'élaboration du Plan de Développement Communal, novembre 2008,95p.

MERCOIRET M R, 1994, L'appui aux producteurs ruraux, Ministère de la coopération, Paris, Karthala, 463p.

MISAT (2000) : Recueil des lois sur la décentralisation, Bénin, 161p

MOUSSA. K, (2009) : L'émergence de nouveaux acteurs locaux dans le développement local : L'exemple du Collectif des Groupements Associatifs de Pikini Ouest (COGAPO), Mémoire de Master 2 en aménagement du territoire, décentralisation et développement local, Université Cheick Anta Diop de Dakar, 52p.

MOUSSAOUI K. ET MEGHERBI K. A. (2014) : Rôle des associations dans le développement local. Cas de quelques associations de la wilaya de Bejaia (Algérie), 13p

NACH MBACK C, (2003) : Démocratisation et décentralisation : genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala ; Cotonou, Benin : Programme de développement municipal (PDM), 528p

NEYA. S, (2008) : Migration, multi-résidence et développement local, Mémoire de Master de recherche en aménagement du territoire, Université de Ouagadougou, 62p.

OGOUALE, E. (2002) : Stratégies endogènes de financement et de gestion du développement dans l'Arrondissement de Kilibo. Mémoire de Maîtrise professionnelle de Géographie, option Développement local à l'Université d'Abomey-Calavi, 87 p.

OUMAR (1999) : Résumé présentation conférence-débat IPD-AC sur la Décentralisation et le développement local, Août 1999

OUATTARA C, (2001) : Les enjeux de la décentralisation et les missions de la CND, 12p.

PDM (2001) : Décentralisation, acteurs locaux et services sociaux en Afrique : L'impact de la décentralisation sur les services de la santé et d'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre ; 125 p.

PNUD (2003) : Gestion des migrations et politique de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest, 53 p.

PONADEC (2009) : Document cadre de politique, 85p.

SAGBOHAN, H, R (2016) : Stratégies endogènes de financement du développement local dans la commune de Sèmè-Kpodji, Mémoire de Master II ; Université d'Abomey Calavi, 77p

RIBOT, C. J. (2002) : La décentralisation démocratique des ressources naturelles- Institutionnaliser la participation populaire, "World Resources Institute". Washington

SAWADOGO R-A, (2001) : L'Etat africain face à la décentralisation, 278p.

SAWADOGO R. A. ET SEBAHARA P. (2004) : Suivi et évaluation des appuis à la décentralisation et à la gouvernance locale : Cas du Burkina Faso, Maastricht, document de réflexion n°55, 89 p.

SEBAHARA, P. (2000) : Acteurs et enjeu de la décentralisation et du développement local,

SOSSOU, A, O (2017) : Entrepreneuriat en conseils pour la mobilisation des ressources pour l'accélération du processus de développement local dans la commune de Lokossa, Mémoire de Master II ; Université d'Abomey Calavi, 100p

SOTCHOUME, K, R (2015) : Atouts pour le développement local et stratégies de mobilisation des ressources dans la commune d'Aplahoué, Mémoire de Master II ; Université d'Abomey Calavi, 96p

SOVI, E. (2016) : Stratégies de mobilisation des ressources financières pour le développement local dans la commune d'Adjohoun, Mémoire de Master II ; Université d'Abomey Calavi, 83p

THOMAS O. (2015) : Participation des populations au développement des communes, UAC, 84 pages.

TOTTE, M. (2003) : Comment tisser les liens entre décentralisation et développement local ? Le point de vue d'un géographe, In Décentralisation en Afrique de l'ouest : Entre politique et développement, p385.

TOTTE, M.et al (2003) : Décentralisation en Afrique de l'ouest. Entre politique et développement, Paris Karthala, 403p.

VINOUE A. S. (2012): Stratégies de développement local dans la Commune de TORI-BOSSITO: analyse, contraintes et perspectives. Mémoire de maîtrise en géographie, 66p.

WILDASIN D.E. (1997) : Fiscal aspects of evolving federations, Cambridge University Press.

WEINSOU C. (2002) : Perspectives de financement du développement local avec la participation des différents acteurs de la Commune de Kandi. Mémoire de DFS/PRAT/IPD/AOS, 116p.

YATTA, F. P. (2009) : La décentralisation fiscale en Afrique : enjeux et perspectives, Karthala, 147p.

YOUGBARE, M. (2008) : Décentralisation et disparités régionales du bien-être : cas du Burkina Faso, Master en économie publique et statistique appliquée, IREEP, 82p.

YOUSSEUF K. (2013): Des savoirs endogènes au développement endogène: le pari de l'intégration Africaine, 15p.

ZONOU A. (2011) : Contribution des services marchands au budget des collectivités décentralisées au Bénin: Cas du marché central et des gares routières de la ville de Lokossa. Mémoire de Maîtrise Professionnelle, Cotonou UAC/FLASH, 70p.

LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS

Liste des tableaux

Tableau I : Récapitulatif des centres/sources de documentation mis à contribution	38
Tableau II : Techniques d'échantillonnage utilisées selon les catégories de cibles interviewées et taille de l'échantillon	39
Tableau III : Répartition des ménages à enquêter par arrondissement	40
Tableau IV : Répartition des ménages à enquêter par village	41
Tableau V : forces et faiblesses des acteurs du processus de décentralisation	46
Tableau VI : Répartition des compétences	57

Liste des figures

Figure 1: Carte administrative de Savalou	27
Figure 2 : Evolution des températures minimales et maximales de Savalou	29
Figure 3 : Evolution démographique entre 1979 et 2013	31
Figure 4 : Distribution de la population active par principale branche d'activités	34
Figure 5 : Modèle SWOT	42
Figure 6: Évolution des recettes propres de Savalou de 2003 à 2017	61
Figure 7: Évolution des subventions de l'Etat à Savalou de 2003 à 2017	63
Figure 8: Évolution de la contribution des PTF de Savalou de 2003 à 2017	64
Figure 9 : Répartition des ressources mobilisées selon la nature de 2003 à 2017	65
Figure 10 : Répartition des investissements par secteur	72
Figure 11 : Modèle SWOT appliqué à l'étude d'impact de la politique de décentralisation sur le développement local dans la commune de Savalou (Bénin).	76
Figure 12 : Evolution des recettes propres par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2003 à 2017	78
Figure 13 : schéma de la démarche d'élaboration du PDC	80

Liste des photos

Planche 1 : quelques sites touristiques de la commune	35
Planche 2 : quelques images d'informations des populations	52
Planche 3 : Quelques réalisations du secteur éducation	66
Planche 4 : quelques réalisations dans le secteur de l'AEP	68
Planche 5 : réalisations dans le secteur piste rurale	69
Planche 6 : quelques réalisations dans le secteur des équipements marchands	70
Planche 7 : Quelques réalisations du secteur assainissement	70
Planche 8 : Quelques réalisations du secteur administration locale	72

Annexes

Questionnaires

Fiche d'enquête adressée aux autorités communales

Nom et prénoms

Fonction / poste occupé.....

Date de l'enquête.....

I- GENERALITES

1) Quels rôles vous jouez dans le développement local de la Commune de Savalou ?.....

Les populations de la Commune de Savalou participent-elles au développement de la localité ? Oui Non

2.1- Si oui de quelle manière participent- elles ?

.....

2.2- Si non pourquoi ?

.....

2.3- Comment les impliquez-vous dans le développement de la commune ?

.....

2) Quelles sont les actions prioritaires pour le développement de la commune ?

3) Quelles sont les principales sources de revenu de la commune ?

.....

4) De quelle manière participent les différents partenaires au développement de la commune (les ONG nationales et internationales)?

.....

5) Comment appréciez-vous leur participation ?

6) Quelles relations entretenez-vous avec ces différents partenaires techniques et financiers présents dans la commune ?

7) Quelles sont selon vous les perspectives de développement de la Commune Savalou ?

.....

II- Les prestations communales et les activités d'information, d'éducation et de communication à l'endroit des populations

1) Quelles sont les prestations communales prévues par la loi et qui ne sont pas exercées par votre commune ?
.....

2) Quelles sont les raisons pour lesquelles ces prestations ne sont pas exercées ?
.....

3) Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans la gestion de la commune ?
.....

Possédez-vous un plan de communication ? Oui Non

4) 1- Si oui, décrivez-nous brièvement le plan de communication destiné à informer les populations sur les domaines de compétences et les prestations de votre commune
.....

5) Y a-t-il des partenaires ou organisations qui appuient la commune dans son plan de développement et dans la mise en œuvre de son plan d'IEC ?

Oui Non

5.1- Si oui, quelles sont ces organisations et la durée de leur appui ?
.....
.....

Fiche d'enquête adressée aux différents partenaires techniques et financiers présents dans la Commune de Savalou

- 1) Quel rôle vous jouez dans le développement local de la Commune Savalou ?.....
- 2) Quelles sont les motivations de l'implantation de votre unité ou structure dans la Commune de Savalou ?
- 3) Quels sont vos domaines d'intervention ?
- 4) Les autorités locales sollicitent-elles vos services ? Oui Non
- 4.1- Si oui de quelle manière ?
- 4.2 Si non pourquoi ?
- 5) De quelle manière vous faites participer les populations aux actions que vous menées pour le développement de la localité ?
- Comment appréciez-vous leur participation ?
- 6) Dans vos interventions, tenez-vous compte du plan de développement adopté par les autorités de la commune ? Oui Non
- Si oui comment ?
- Si non pourquoi ?
- 7) Les actions que vous menez ont-elles eu des impacts ? Oui Non
- Si oui, lesquels, citez-les
- Si non pourquoi ?
- 8) Comment se passe la coopération entre vous et les autres partenaires qui exercent dans la commune ?
- 9) Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées ?
- 10) Quelles sont vos perspectives ?
- 11) Quelles suggestions faites-vous pour le développement de la Commune de Savalou ?

Fiche d'enquête adressée à la population

Lieu de l'enquête.....

Commune.....

Arrondissement.....

Village / Quartier de ville.....

Caractéristiques socio professionnelles de l'enquêté (e)

Autochtone de la localité Etranger

Age Sexe

1) Quelle profession exercez-vous ?

Ouvrier(e) Apprenti (e) Paysan (ne)

Artisan (e) Employé (e) du secteur public

Secteur privé Entrepreneur (e)

Affaires personnelles Commerçant (e)

Autres.....

I- Connaissance des populations sur la décentralisation et le développement local.

1) Que savez- vous sur la décentralisation ?

2) Comment appréciez-vous la décentralisation en ce qui concerne l'avènement de la mairie ?

3) Vous sentez-vous concerné par le développement local de la Commune de Savalou ? Oui Non

Justifiez votre réponse

.....

4) Qui est responsable du développement local de la Commune ?.....

1) Avez-vous connaissance des réalisations (infrastructures) de la mairie dans votre localité ? Oui Non

1.1- Si oui lesquelles ? citez-les

1.2- Si non pourquoi ?

2) Quelles sont les prestations publiques dont vous bénéficiez de la part de la mairie ?

.....
3) Avez- vous participez une fois à une réunion du conseil communal ?

Oui Non

3.1- Si oui de quoi avait-on parlé ?

3.2- Si non pourquoi ?

4) Que reprochez-vous au conseil communal ?

III. Degré de satisfaction des populations par rapport aux différentes prestations de la mairie ainsi que leur participation au développement de la commune

1) Etes- vous satisfait des différentes prestations offertes par la mairie dans le sens du développement de la Commune de Savalou ?

1.1- Très satisfait

1.2- Satisfait

1.3- Moins satisfait

1.4- Non satisfait

1.5- Indifférent

Pourquoi ? Qu'est ce qui justifie votre degré de satisfaction

2) Participez-vous au développement de la commune ? Oui Non

2.1 - Si oui comment ?

2.2 - Si non pourquoi ?

3) Accepteriez- vous mener des actions bénévoles en vue du développement de votre commune ? Oui Non

Si non

Pourquoi ?.....

4) Que suggérez-vous pour votre participation totale au développement de la commune ?

TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
DEDICACE.....	3
REMERCIEMENTS	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
RESUME.....	7
ABSTRACT	7
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET METHODOLOGIQUE	11
1.1.Cadre théorique	11
1.1.1.Problématique et justification.....	11
1.1.2.Hypothèses de travail	14
1.1.3.Objectifs de recherche	15
1.1.4.Revue de la littérature	15
1.1.4.1.Complémentarité entre décentralisation et développement local	15
1.1.4.2.Sources de financement du développement local.....	18
1.1.4.3.Stratégies de mobilisation des ressources financières.....	19
1.1.5.Clarification des concepts utilisés	20
1.2.Cadre géographique de l'étude.....	25
1.2.1.Présentation du milieu d'étude	25
1.2.2.Grands traits physiques	28
1.2.2.1.Relief	28
1.2.2.2.Climat et réseau hydrographique.....	28
1.2.2.3.Sols, végétation et faune.....	30
1.2.3.Grands traits humains.....	31
1.2.3.1.Évolution et composition par sexe et par âge de la population	31
1.2.3.2.Densité et répartition géographique de la population.....	32
1.2.3.3.Dynamique de population	33
1.2.3.4.Activités économiques	33
1.2.3.5.Autres atouts de la commune	35
1.3. Approche méthodologique de recherche.....	36
1.3.1.Données collectées	36
1.3.2.Outils de collecte des données	37
1.3.3.Techniques de collecte des données	37
1.3.3.1.Recherche documentaire	37
1.3.3.2.Travaux de terrain	38
1.3.4.Méthodes de traitement des données.....	41
1.3.5.Méthodes d'analyse des résultats	42
1.3.6.Limite de la recherche	43
CHAPITRE II : FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU BENIN	44

2.1. Démocratie locale.....	44
2.1.1.Analyse des forces et faiblesses des acteurs du processus de décentralisation.....	45
2.1.2.Participation des citoyens au processus de prise de décision.....	49
2.1.3.Système de représentation au niveau de la commune.....	50
2.1.4.Comptabilité et responsabilité.....	51
2.1.5.Ressources locales.....	53
2.1.5.1.Décentralisation financière.....	53
2.1.5.2.Soutien de l'Etat central.....	54
2.2. Développement local.....	55
2.2.1. Impact de la décentralisation financière sur le développement local.....	55
2.2.2. Mandat des collectivités locales dans la lutte contre la pauvreté.....	56
CHAPITRE III : MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DU	
DEVELOPPEMENT LOCAL A SAVALOU	59
3.1.Mobilisation des ressources	59
3.1.1.Ressources propres de la commune de Savalou.....	59
3.1.1.1.Recettes fiscales	60
3.1.1.2.Recettes non fiscales	60
3.1.2.Ressources extérieures de la commune de Savalou	61
3.1.2.1.Contribution de l'Etat au développement de Savalou	62
3.1.2.2.Contribution des partenaires au développement de Savalou.....	63
3.2.Financement du Développement local	65
3.2.1.Dans le secteur éducation	66
3.2.2.Dans le secteur de la santé.....	67
3.2.3.Réalisation dans le secteur de l'eau.....	67
3.2.4.Réalisations dans le secteur de l'aménagement des pistes rurales	68
3.2.5.Réalisations des infrastructures et équipements marchands.....	69
3.2.6.Réalisations dans le secteur de l'assainissement.....	70
3.2.7.Réalisations dans l'administration locale.....	71
CHAPITRE IV : PERCEPTIONS DES POPULATIONS SUR LA DECENTRALISATION	
ET PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT LOCAL	74
4.1.Perceptions des acteurs communaux.....	74
4.1.1.Perceptions sur la décentralisation	74
4.1.2.Perceptions sur les conditions de vie des populations.....	75
4.1.3.Perceptions du lien entre décentralisation et développement local.....	77
4.2. Participations des populations au développement local.....	78
4.2.1.Participation citoyenne à la gestion de la commune de Savalou.....	79
4.2.2.Participation des autres acteurs de la commune.....	81
4.3.Suggestions pour un développement local durable	82
CONCLUSION	84
BIBLIOGRAPHIE	86
LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS.....	90
Liste des tableaux.....	90
Liste des figures	90
Liste des photos.....	90
Annexes.....	91
TABLE DES MATIERES	96